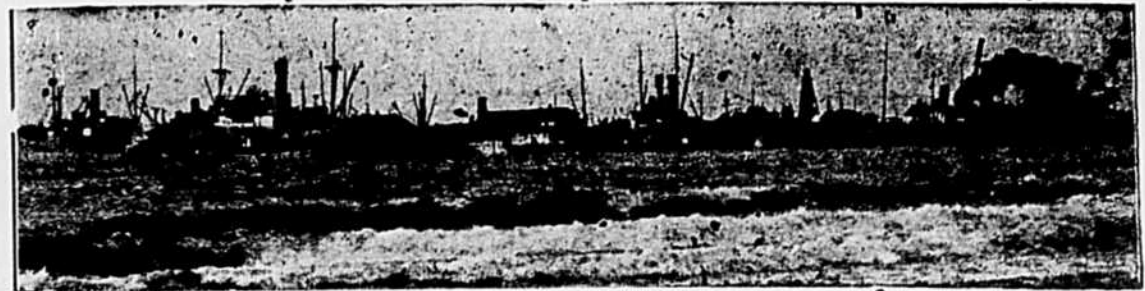


PROGRES DU GOLFE

Publié par la Cie du Progrès du Golfe

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Imprimé par l'Imprimerie Gilbert, Limitée.



L'AVIATION COMMERCIALE

Il y a quelques jours, le commandant d'aviation de Niverville, déclarait aux aviateurs canadiens qu'après la guerre une belle carrière leur serait ouverte dans l'aviation commerciale qui va prendre, à n'en point douter, un essor prodigieux. D'ailleurs, on a pu constater des progrès de ce côté depuis déjà quelques années. Dès 1938, en effet, bon nombre de Canadiens constatèrent soudainement que l'aviation du pays s'élançait vers des sommets. Cette industrie, presque anéantie par la crise, en 1932, progressait depuis cette année-là, au cours de laquelle, selon certaines statistiques, les usines canadiennes ne fabriquaient que douze avions. Or, l'amélioration constatée dans la suite coïncida avec le développement colossal de l'exploitation minière au Canada; et ce fut évidemment ce qui provoqua l'essor de l'aviation. Sans l'aviation on aurait découvert et exploité un nombre de mines beaucoup moins considérable, et sans le transport du fret et des passagers dû à cet essor l'aviation canadienne eût été dans une posture assez mauvaise.

C'est la découverte d'un gisement pétrolier à Fort Norman, dans les Territoires du Nord-Ouest, en 1931, qui fournit au transport aérien l'occasion de démontrer sa valeur, avec succès, en dépit de tous les obstacles, malgré l'hiver, la région inconnue, la pénurie des approvisionnements et le défaut d'expérience. Pour surmonter les difficultés, les pilotes chargés d'établir un service de transport rapide firent preuve d'une endurance surhumaine.

Pendant plusieurs années après cet effort, l'aviation canadienne commerciale se limita surtout aux activités régressives des pilotes d'après la guerre de 1914-18 qui se consacraient aux exhibitions, aux baptêmes de l'air et à la surveillance forestière, dont l'importance s'est accrue en même temps que les relevés photographiques entrepris par quelques sociétés pionnières. Bref, dès 1926, on admettait déjà la valeur de l'aviation commerciale. On se mit à découvrir de l'or un peu partout, notamment dans notre nord-ouest québécois, et l'aviation commerciale prit de l'ampleur. Alors le transport de tout ce qui était nécessaire à l'exploitation minière devint une simple affaire de routine. Il se fonda plus de vingt compagnies ambitieuses, bien outillées, ne faisant pratiquement rien d'autre que de transporter mineurs et outillage, avec un champ d'action s'étendant du Labrador jusqu'à Akavik dans le cercle arctique. Et l'on ne compte point les envolées de secours organisées, sauvant des vies humaines en amenant des hommes, des femmes, des enfants malades ou gravement blessés de leurs postes éloignés, privés de tout secours médical, aux hôpitaux des grands centres.

En outre, que de grandes entreprises même en notre province, ont pu être rapidement menées à bonne fin grâce à l'aviation commerciale. On sait les immenses travaux entrepris voilà une couple d'années aux Passes Dangereuses, dans le bassin de la Péribonka, par l'Aluminium Co., en vue de développer ses usines d'Arvida et de doubler sa production. Ces travaux ont pu être accomplis dans ces régions lointaines privées de toute communication par terre et même par eau, grâce à l'aviation. Depuis deux ans, sans que nous nous en doutions, de gros Junkers ont transporté là des centaines d'hommes, des milliers de tonnes d'outillage et de matériaux de construction, des animaux même, boeufs et chevaux. Un vrai prodige de transport!

On peut donc concevoir, à la lumière de ce qui s'est fait jusqu'ici de ce côté, ce qui s'accomplira dans l'avenir quand nous serons débarrassés des soucis de la guerre et que, profitant des invasions et des améliorations provoquées par cette guerre, nous aurons à réorganiser l'industrie normale et le commerce momentanément désemparé.

Dr SAP.

LA POLITIQUE FEDERALE

par PIERRE MAYROL
(British United Press)

La Chambre des Communes connaîtra un débat sur le communisme et il se peut que cette discussion retardé encore l'ajournement de la session.

Dans un rapport final, le comité parlementaire chargé d'étudier et de réviser les règlements de la défense du Canada, entre autres recommandations, a suggéré fortement celle de la levée de l'interdiction contre le parti communiste au pays. A la suite de ce rapport, l'hon. J.-E. Michaud a donné sa démission comme président du comité, et il a été officiellement.

Toutes les recommandations du comité, y compris celle au sujet du parti communiste, ont été adoptées, au sein de ce comité, par une majorité de trois voix. Et si l'hon. Michaud avait pu voter, cette majorité n'aurait été que de deux voix.

En formulant cette recommandation, le comité n'a pas voulu laisser entendre qu'il approuvait les menées communistes et, quoiqu'il dise bien que les communistes n'ont commencé à soutenir l'effort de guerre canadien que lorsque l'Allemagne a attaqué l'Union soviétique, il déclare cependant que les communistes appuient désormais totalement la lutte engagée contre l'Axe et qu'il importe d'encourager leur collaboration avec le reste des habitants du Canada.

Le comité a, de plus, recommandé qu'avec la légalisation du parti communiste le gouvernement lève aussi l'interdit contre les Témoins de Jéhovah, la Technocratie Incorporée, la Société biblique, l'Association agricole et ouvrière ukrainienne et l'Association des étudiants de la Bible.

Il existe 24 associations, comptant un total de 80.730 environ, qui ont été déclarées illégales au Canada depuis le début de la guerre. De ces groupements, le parti communiste serait celui qui compte le plus de membres: 18.000, dit-on.

On verra comment le débat sur ce sujet tournera. On peut croire que l'attitude du gouvernement sera courtoise. A celle de l'hon. Michaud, car si cela n'était pas il y aurait une nouvelle dissension au sein du Cabinet.

En tout cas, disent les observateurs le débat devrait être intéressant, car le sujet est d'importance.

Dans les milieux parlementaires on parle encore, dans la coulisse, du bill 80 supprimant les limites de la conscription des hommes et permettant au gouvernement d'envoyer les conscrits outre-mer. On sait que le bill a presque force de loi maintenant.

On commente encore les paroles de M. Cardin lors du débat: que le peuple du Québec va se soumettre à la politique du gouvernement quant à la conscription lorsqu'elle sera loi, mais que cette loi est la pire qui ait jamais été passée au Canada. «Nous ferons en toute sincérité l'impossible pour nous adapter à une situation intolérable. Mais la majorité ferait bien d'y aller avec ménagement dans l'application de cette loi à la minorité du pays. Quand on est blessé dans l'âme, il est plus difficile de guérir que quand on est blessé au corps. Il n'y a pas de majorité au pays qui puisse écraser la minorité du Québec », a dit, entre autres choses, l'ancien ministre, et ces paroles ont fait réfléchir.

Le budget de l'hon. M. Lleyly fait aussi l'objet de conversations. Et l'on parle des critiques nombreuses dont il est l'objet tout en disant que les modifications récentes n'ont rien changé vraiment au traitement qu'il fait subir au père de famille. Très nombreux restent les observateurs qui voient là une mesure nettement antisociale et qui ne comprennent pas comment le gouvernement ne puisse pas s'en rendre compte.

UN POINT D'HISTOIRE DELICAT

L'histoire, en vérité, a dû être bien difficile à écrire exactement. L'a-t-elle été, la nôtre, et plus généralement l'histoire de l'Amérique? Il s'y trouve bien d'inexactitudes, pour ne pas dire des fautes — on en découvre tou... les jours — que l'on a cru en toute bonne foi des faits parlant d'eux-mêmes. Bref, on parviendrait à l'antépénultième de l'étonnement si, un jour, paraissait une histoire rigoureusement véridique, relatant les faits tels qu'ils se sont passés. La vérité, toute la vérité, rien que la vérité!

Les Etats-Unis sont sans conteste à l'ordre du jour et si l'on parle souvent de son président actuel, il est utile de se rappeler l'intéressante figure du premier président, Washington, qui jouit du privilège d'être un héros national, bien qu'il n'ait rien de fabuleux. La légende de sa vie est pourtant un peu éparpillée de lui en ce sens que l'histoire de sa vie est déjà une sorte de terrain réservé sur lequel on ne s'aventure qu'avec recueillement. On passerait pour irrévérencieux si on s'appliquait à tirer au clair la fameuse affaire Washington-Jumonville. La mort de Jumonville causée par Georges Washington à la tête de ses troupes fut-elle un assassinat ou un simple acte de guerre?

Les grandes lignes de ce fait historique sont connues. En 1754, les Français du Canada avaient construit le fort Duquesne au confluent de l'Ohio et de la Monogahela. Depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, la France et l'Angleterre étaient en paix en Amérique encore que le bassin de l'Ohio fut demeuré l'objet des convoitises anglaises. Le lt-col. Georges Washington, futur président des Etats-Unis, fut chargé d'aller déloger les Français. De son côté, M. de Contrecoeur chargeait l'enseigne Joseph Coulon de Villiers, sieur de Jumonville, d'aller « en éclaireurs et parlementaires », avec trente-quatre hommes, à la rencontre des Anglais. Jumonville portait une sommation. Les Français ne parlaient donc pas en guerre contre les Virginiens. Le 27 avril 1754, la troupe de Jumonville s'arrêta dans un vallon pour y passer la nuit. Des sauvages avertirent Washington. Le matin, les Français étaient cernés par les Anglais. Washington, voyant les Français prendre leurs armes, commanda à ses hommes de faire feu et le fit lui-même. Jumonville réussit à faire entendre à Washington qu'il avait un mandat à communiquer. Le feu cessa; mais pendant que le jeune Jumonville lisait la sommation il reçut une balle dans la tête et tomba mort. Neuf Canadiens furent tués en même temps.

Voilà le fait. Or, les historiens des Etats-Unis ne s'accordent pas du tout sur ce sujet. Dans l'« Histoire du peuple américain » du président Wilson, le nom de Jumonville n'est pas même écrit. Il ne s'agit pour lui que d'un corps à corps à la baïonnette et Wilson déplore la mort du jeune commandant français. « Les Français », dit-il, « prétendaient être venus en parlementaires », et il conclut: « Washington n'avait rien à se reprocher ». Voilà.

Un professeur de l'Université de New-York, M. Elson, considéré comme un grand historien, écrit simplement, dans son « Histoire des Etats-Unis », à propos de l'incident de l'Ohio: « Washington, qui commandait un bataillon de la milice, fit le coup de feu contre un détachement français sous les ordres de Jumonville. Celui-ci et ses hommes furent tués ». C'est tout pour cette histoire officielle.

Firmin Roz, dans une autre « Histoire des Etats-Unis », a la même réserve. Il dit: « Dans une escarmouche avec les Français, Washington tira le premier coup de feu d'une des plus grandes guerres des temps modernes ».

Vraiment, si le peuple américain est mal informé, ce n'est pas tout à fait sa faute.

Mais un autre historien français, Bernard Fay, qui a écrit « Georges Washington, gentilhomme », doit raconter les choses telles qu'elles sont. Il prouve que Jumonville était bien un parlementaire, porteur d'un message qui n'est pas contesté. S'il avait une escorte, c'est que le pays était dangereux à cause des sauvages. Il rapporte qu'un peu auparavant Washington avait rempli une mission analogue auprès des Français qui l'avaient accueilli avec courtoisie. Pour Jumonville, il y a eu erreur. Fay raconte l'escarmouche telle que nous venons de la rappeler et conclut que Washington avait des excuses. La France avait expulsé les Anglais des bouches de l'Ohio, ce qui était un acte d'hostilité, sinon encore un acte de guerre; Washington ne comprenait pas le français; il pratiquait les lois de la guerre à la manière indienne, n'étant pas officier de carrière. Mais il y a un document grave contre Washington. Trois mois plus tard, obligé de capituler au Fort Necessité, il signe un aveu très explicite. L'officier français qui l'a rédigé et qui est le propre frère de Jumonville y précise qu'il est venu « pour venger l'assassinat qui a été fait sur un de nos officiers porteurs d'une sommation et sur son escorte ».

Washington contresigne cette déclaration. Pour infirmer sa signature, il déclara plus tard qu'il n'avait pas compris ce qu'on lui avait fait signer et que son interprète lui-même, sous la pluie, à la lueur d'une chandelle fumeuse, n'y avait également rien compris. C'est vraisemblable. Mais on n'est pas plus éclairé sur ce point d'histoire. N'importe. Washington a assez de pages glorieuses dans sa vie pour bénéficier ici de larges circonstances atténuantes.

Col. ARTHUR.

CARTES DE RATIONNEMENT

(Communiqué)

Suivant l'ordonnance de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre, toute personne ne doit posséder qu'une seule carte de rationnement sur demande ou par erreur, une personne possédant actuellement plus d'une carte de rationnement est tenue de retourner les cartes supplémentaires qu'elle a en sa possession au bureau de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre, à Rimouski, pour les personnes qui demeurent de Kamouraska à Gaspé.

M. L.-P. Nadeau, officier du rationnement, fait remarquer que plusieurs personnes ont en leur possession un approvisionnement de sucre plus élevé que la quantité légale allouée tant pour les membres de la famille que pour la mise en conserve ou les confitures. Ces personnes devront faire rapport de ce surplus au bureau de la Commission et remettre des coupons de rationnement pour une valeur équivalente. Quiconque a en sa possession plus d'une carte ou une quantité de sucre plus élevée que légalement allouée commet une infraction à la loi du rationnement et est, par le fait même, passible d'amende.

INCENDIE A RIMOUSKI

Un incendie a endommagé considérablement, dimanche matin, l'immeuble de la succession Achille Gagnon, occupé par plusieurs locataires et situé en face de l'hôtel de ville. Apparemment, le feu prit origine dans la cave vers deux heures du matin. La brigade des incendies se rendit sur les lieux, et, après un travail assez long, parvint à éteindre les flammes. Une deuxième alarme cependant ramena les pompiers vers 8 heures a.m., car le feu qui couvait entre les parois des murs avait recommencé. Les pompiers parvinrent, cette fois, à maîtriser complètement l'incendie.

Le plus gros des dégâts a été causé par l'eau et la fumée. Le premier étage de l'immeuble était occupé par le salon de barbier Morissette, la bijouterie Duchesne et l'étude de Me Alphonse Garon. C.R. M. Garon déclara lundi matin que ses dossiers étaient intacts et qu'il n'a absolument rien perdu de ce qui se trouvait dans ses classeurs et sa bibliothèque. Il n'en est pas de même, par contre, à l'étage supérieur où Me Garon a sa résidence, qu'il n'habite pas cependant depuis quelques semaines, car il demeurait avec sa famille à La Pointe-au-Père. L'ameublement de la résidence de M. Garon, au second étage de l'immeuble Gagnon, a été partiellement endommagé par l'eau et la fumée.

Lettre de Londres

par GLANVILLE CAREW
(British United Press)

Il y a plusieurs années, circulait sous le manteau un petit livre intitulé « Comment esquiver les lois britanniques ». Je ne vous dis pas que dans le pays ce petit livre était en montre de toutes les librairies, qu'il portait l'adresse d'un grand éditeur et que toutes les bibliothèques publiques en avaient plusieurs exemplaires sur leurs rayons; il n'y a pas de doute que la circulation de ce volume était limitée à quelques souscripteurs de choix qui pouvaient avoir besoin des conseils qu'il renfermait. Il était écrit en allemand. J'ai eu, pendant quelques heures, l'occasion de le lire en diagonale et j'ai été étonné, après cette lecture rapide, de la connaissance phénoménale, qu'avait l'auteur, du droit civil et de la procédure judiciaire anglaise pour mener une cause d'exemption du service militaire.

Et ce souvenir m'est revenu à la mémoire récemment lorsque, dans un journal très influent, j'ai lu qu'il y avait actuellement 62.000 objecteurs de conscience du sexe masculin en Grande-Bretagne et je me demandai si un écrivain quelconque n'avait pas écrit un livre sur « La manière d'éviter le service militaire ». Au cours de l'autre guerre, il y avait eu 16.000 objecteurs mais, comme les statistiques manquent, il est impossible d'indiquer si la proportion des objecteurs de conscience par rapport aux enrôlés est plus élevée au cours de cette guerre qu'au cours de l'autre.

Il ne semble pas y avoir de livre disant comment faire pour esquiver le service militaire. Cela ne paraît pas nécessaire. Ces conseils, on ne les donne plus dans un livre circulant subrepticement de main à main et on ne les chuchote pas derrière portes closes, non; on les donne ouvertement en anglais, en Angleterre et à des Anglais. Et je suppose que tout cela est parfaitement légal; du moins, les autorités ne sont pas intervenues jusqu'ici.

Il y a actuellement certaines sociétés — on dit qu'elles sont au nombre de vingt — dont le but est de venir en aide aux objecteurs de conscience et de leur faciliter la présentation de leurs objections au service militaire et quelquefois même leur refus d'aider directement ou indirectement l'effort de guerre. Ces sociétés, pour poursuivre plus facilement leur œuvre se sont groupées en une sorte de fédération: un Conseil central pour objecteurs de conscience, quoi!

Ce qui se produit apparemment, c'est que celui ou celle qui a ou qui dit avoir des objections de conscience au sujet de sa participation à la guerre peut aller aux dirigeants de ces sociétés et obtenir des conseils pour la défense de sa cause. L'objecteur est interrogé par ses conseillers afin de constater le degré de sensibilité de sa conscience, la force de ses objections, les bases sur lesquelles elles se fondent et depuis quand est formée l'opinion du « candidat ». En vérité, il arrive parfois que le « candidat » voit la lumière quelques minutes seulement après avoir reçu son appel pour service militaire.

L'objecteur reçoit seulement conseil et appui moral. On lui dit comment inscrire son objection, quoi dire au Tribunal, que faire s'il ne réussit pas à convaincre les juges et que faire encore, si après avoir été quand même inscrit, il conserve encore ses objections.

Il n'existe pas de statistiques à ce sujet, mais il est probable que 9 sur 10 de ces 62.000 objecteurs du sexe masculin sont des « candidats » de ces sociétés. Il existe aussi des « objecteurs » de conscience — les journaux en ont cité quelques cas types, — mais officiellement on ne révèle pas leur nombre.

Remarquons ici que les 62.000 objecteurs sont ceux qui sont officiellement reconnus comme tels par les autorités. On ne mentionne pas le nombre de ceux qui s'inscrivent comme objecteurs mais dont la cause est rejetée.

Que sont ces objecteurs? A quelle sorte de types humains appartiennent-ils? Il y en a plusieurs catégories, en effet.

Il y a d'abord les extrémistes, avec de grands cheveux et des yeux hagards; ils sont un peu détraqués, mais ils sont bien sincères.

Puis les adolescents aux joues pâles, aux épaules en goulot de bouteille de champagne et dont le cou s'orne d'une pomme d'Adam démesurée. Après six mois d'entraînement militaire, il paraît qu'on parvient à en guérir un certain nombre de leurs objections. Dans cette catégorie d'objecteurs, bien peu nombreux sont ceux qui parviennent à convaincre le tribunal de leur sincérité.

Ensuite, il y a l'homme ordinaire. Le type de celui qui n'appartient à aucun parti politique, n'a jamais fait de mal à personne, n'en ferait pas à une mouche et qui se mêle de ses affaires. Et dans cette catégorie sont un grand nombre de ceux qui ont pesé toutes les conséquences de leur acte, l'ostracisme dont ils seront frappés et le reste, mais qui persistent dans leurs objections.

Que voulez-vous que fasse le Tribunal dans un cas pareil? Accorder l'acquiescement, évidemment. La loi libère cet homme. Mais l'opinion publique, qui tout haut dit « C'est bien fait », tout bas cependant pense autrement.

POUR ACCOMPLIR UN VŒU FAIT IL Y A 200 ANS

QUEBEC. — (BUP) — Pour accomplir un vœu fait, il y a près de 200 ans, par un missionnaire qui évangélisait les Indiens au poste de traite qu'était alors Tadoussac, situé au confluent du Saint-Laurent et du Saguenay, la messe a été célébrée dimanche dernier dans la vieille église des Peaux-Rouges pour le repos de l'âme de deux intendants de la Nouvelle-France — le paisible Hocquard et le sinistre Bigot.

Tous deux ont contribué à la construction de la petite chapelle entre 1747 et 1749 et chaque année, depuis 192 ans, quand vient la fête de Sainte-Anne, on dit la messe pour le repos de l'âme des deux intendants. C'est le seul jour de l'année où la chapelle sert encore au culte et où tinte la petite cloche apportée de France en 1647.

LES INTERNES DE L'ILE DE MAN POURRONT VIVRE AVEC LEURS EPOUSES

LONDRES. — (BUP) — Un camp particulier a été érigé sur l'île de Man pour les internes mariés qui s'y trouvent. Les internes pourront y habiter avec leurs épouses. C'est une expérience sociale dont les autorités attendent le plus grand bien et une amélioration importante du traitement fait aux internes de guerre.

LE BATAILLON DE RESERVE DES FUSILIERS A VALCARTIER

Le bataillon de l'armée de réserve des Fusiliers du St-Laurent partira, ce soir, pour Québec, où il fera son entraînement de 15 jours à Valcartier. Les réservistes de Rimouski qui feront le voyage seront au nombre d'environ 125.

PROCHAIN MARIAGE

Le docteur et madame L.-J. Moreault annoncent le mariage de leur fille Françoise Ringueau au Capitaine M.-C. Laniel, fils de M. J.-A. Laniel, I.C., et de Mme Laniel. La bénédiction nuptiale leur sera donnée le 8 août en la chapelle du camp 55. Pas de faire-part.

L'OUVERTURE D'UN 2e FRONT

Si, comme le réclament avec tant d'éclat et d'impétuosité les stratèges en chambre, les Nations Unies on viennait à tenter l'ouverture d'un « deuxième front » européen, on ne pourra pas dire que l'ennemi ne s'y attendait pas et qu'il n'aura pas eu le temps de se protéger abondamment de longue main. Toute cette tapageuse publicité en faveur du 2e front, au vu et au su des Nazis, est peut-être, en somme, provoquée par l'ennemi lui-même, tant il est invraisemblable que les chefs militaires et politiques responsables du sort des Alliés fassent ainsi connaître à ciel ouvert leur dessein d'une attaque « foudroyante » sur le territoire occupé et puissamment fortifié par les Nazis.

FLIC.

LA LIGUE DE LA MARINE CANADIENNE

Nous avons eu, la semaine dernière, la visite de Mme Wm Dobell, de Québec, venue tout exprès dans nos parages pour y fonder une branche de la Ligue de la Marine canadienne.

Présentée par Mme Wilson, Mme Dobell, présidente de la Ligue de la Marine canadienne, division de Québec, était accompagnée de Mme G. W. Parmelee. C'est en français que ces dames adressèrent la parole à divers groupes, réunis à la Pointe-au-Père, au Quai de Rimouski et à Ste-Luce, par l'intermédiaire de Mme Wilson, pour apprendre ce qu'est la Ligue et le travail qu'elle peut s'y accomplir. La mission toute spéciale de cette œuvre de bienfaisance est de s'occuper du confort de nos braves marins, lesquels, à l'approche des intempéries de l'hiver, ont plus que jamais besoin de vêtements chauds. De plus, exposés comme ils le sont tous, par ces temps de guerre, aux torpillages et aux naufrages en pleine mer, ces braves gens ont droit à toute notre sympathie et à un surcroît de dévouement lorsque les tristes accidents de leur vie périlleuse les obligent à nous demander secours. A cette fin fut organisé un comité de premiers secouristes comme suit: président, M. J.-A. Chevron, surintendant du Marconi; vice-président, M. A. S. Lawson, agent de Shipping; surintendant des approvisionnements, M. Raine, télégraphiste au Marconi; secrétaire, M. Raoul Lachance, surintendant des Pilotes.

Les dames se sont montrées non moins enthousiastes et sympathiques et, sans tarder, elles ont formé un comité auxiliaire dont voici les membres: présidente, Mme Joseph Gagné, de la Pointe-au-Père; vice-présidentes, Mmes J.-A. Chevron et A. S. Lawson; secrétaire, Mlle Lavoie.

Madame Harney, du Quai, et Mlle Burton, de Ste-Luce, se sont engagées à organiser des groupes de travailleuses au Quai de Rimouski, à Ste-Luce et à Luceville. Là, comme à la Pointe-au-Père, la vie si dure des marins ne peut nous laisser indifférents. Aussi sera-ce en pleine connaissance de cause que tous les membres de cette nouvelle branche de la Ligue travailleront fidèlement à la confection des vêtements et des tricotés, tels que chaussettes, bas, chandails et écharpes indispensables au confort et à la santé de ces braves gens. Déjà, la laine qu'a distribuée Mme Dobell au cours de sa randonnée tient nos habiles et dévouées tricoteuses des plus occupées, et tout annonce que ce zèle du début, loin de se refroidir, ira toujours croissant.

Un poste de secours sera établi à la Pointe-au-Père où seront gardés des vêtements et autres articles indispensables pour prendre soin des membres de la Marine dans le cas de naufrage ou de torpillage; tout ce qu'il faut pour préparer un repas rapide sera gardé sous la main pour pouvoir servir de la soupe chaude, du thé ou café aux rescapés.

Les demoiselles de Pointe-au-Père et du Quai de Rimouski ont promis leur concours pour l'organisation d'un Tag Day prochainement afin d'obtenir des fonds pour l'aménagement de ce poste de secours qui est devenu nécessaire par suite des dangers constants auxquels nos marins sont exposés.

(Communiqué)

SERVICE ANNIVERSAIRE

Le service anniversaire de M. le chanoine Joseph-Claude Saindon aura lieu à Sayabec mardi, le 4 août, à 10 heures. Les confrères, les parents et les amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LA SITUATION INTERNATIONALE

(25 juillet 1942)

par la British United Press

Par suite de nouvelles avances de l'ennemi sur le front de Russie, Stalingrad et Rostov sont en grave péril. Un million de soldats de l'Axe foncent à l'est et au sud en refoulant devant eux des troupes soviétiques inférieures en nombre.

La perte de Rostov ou de Stalingrad ou même des deux serait un dur coup pour l'Union soviétique. La chute de Stalingrad entraînerait l'isolement presque complet de l'armée soviétique du Caucase et couperait la voie sud du ravitaillement allié à la Russie.

L'ennemi, on ne l'ignore pas, veut d'abord priver l'Union soviétique de son ravitaillement pour mieux la vaincre. Dans le sud, il a presque atteint son objectif premier et c'est pourquoi, dans les milieux militaires alliés, on croit que le prochain coup de l'Allemagne à la Russie sera porté dans la région de Mourmansk. Mourmansk est une port soviétique d'une très grande importance stratégique située dans la région arctique. C'est là qu'aboutit la voie nord du ravitaillement allié à la Russie.

On signale que des troupes allemandes en grand nombre sont massées dans le nord de la Finlande en vue d'une attaque contre Mourmansk. Et devant les forces supérieures de l'ennemi, on croit que la capture de ce port n'est peut-être qu'une question de semaines.

Offensive générale contre les voies de communication des Alliés

On constate donc que le grand état-major ennemi poursuit une stratégie bien logique, celle de détruire les voies de communication et de ravitaillement de l'adversaire d'abord, avant de lancer ses divisions à l'assaut des places fortes.

L'Allemagne et ses alliés ont massé une grande armée dans le sud de la Russie et ils exécutent une offensive vers l'est, non seulement pour isoler le Caucase et s'emparer des champs pétrolifères qui s'y trouvent, mais encore pour rompre, comme nous venons de le dire, la voie de ravitaillement soviétique du sud qui passe par l'Iran. Ils préparent maintenant une offensive destinée à rompre la voie de communication soviétique du nord.

La plus grande partie de la flotte allemande se trouve réunie dans les eaux norvégiennes et, avec l'aide des avions qui opèrent des bases établies sur le littoral, elle a pour but de rompre la voie maritime allié qui dans la mer Arctique, en contournant le cap Nord, parvient à Mourmansk et à Archangel.

Sur terre et sur mer

Sur toutes les mers d'ailleurs, l'ennemi poursuit actuellement une offensive contre les communications des Alliés.

Les sous-marins allemands et italiens intèstent l'Atlantique et sèment la destruction parmi les navires des Nations Unies.

Dans le Pacifique, les Japonais s'acharnent à la navigation allié, mais les Alliés sont vigilants. Ils veulent à tout prix maintenir ouverte la voie de ravitaillement qui relie les Etats-Unis à l'Australie, dont ils ont fait une grande base d'opérations militaires.

La dernière manœuvre du Japon dans le sud du Pacifique, selon les observateurs américains, est une attaque contre les îles Fidji et celles de l'archipel de Salomon. Ces îles sont situées au nord-est et à l'est de l'Australie.

On dit que des troupes japonaises d'élite ont été rassemblées dans l'île de Truk, une des Carolines, pour se préparer à exécuter un coup de main contre la Nouvelle-Calédonie, que les Américains ont occupée. Cette opération est destinée à rapprocher l'ennemi de la voie des communications entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les navires alliés pourraient être attaqués à la fois par des sous-marins et par des avions opérant de bases terrestres. Une attaque contre l'Australie ne semble pas imminente actuellement, car ce serait une tâche ardue pour les Japonais de déclencher une offensive générale contre ce continent. Nous assistons donc là encore à une offensive contre les lignes de communications.

L'occupation japonaise des Aléoutiennes occidentales, en plus d'assurer au Japon une protection contre les attaques alliées, est du même coup une attaque contre les lignes de communications alliées. Il existe, en effet, une voie maritime qui passe par la mer de Behring et permet, en cette saison seulement, de faire parvenir une certaine quantité de matériel de guerre à la Russie. En s'installant dans les Aléoutiennes occidentales, les Japonais se préparent à attaquer cette voie.

Lorsque l'on connaît la véritable situation et les conséquences possibles des développements actuels, on peut dire qu'il est probable que les entretiens d'états-majors anglo-américains à Londres ont porté pour une bonne part sur le problème des pertes maritimes et la protection des voies de ravitaillement aussi bien que sur l'ouverture d'un second front. Il ne faut pas oublier que l'Allemagne a failli gagner l'autre guerre par sa campagne sous-marine de 1918.

Actuellement, puisque c'est sur la Russie que pèse davantage le poids des armes ennemies, reconnaissons que la menace qui pèse sur Mourmansk est très grave. Si l'ennemi allait s'emparer de ce port, il ne resterait aux Russes qu'Archangel comme entrée de ravitaillement et l'on sait que ce dernier n'est utilisable que pendant les mois d'été. La voie maritime de ravitaillement par l'Arctique est de la plus grande importance pour la Russie. C'est en effet la voie la plus facile d'accès pour les Alliés; n'étant situé qu'à 2.000 milles de l'Angleterre, le port d'arrivée, Mourmansk, est beaucoup plus pratique que le point d'aboutissement de la voie du sud, situé à 12.000 milles des grands ports alliés au fond du golfe Persique. Pour parvenir de ce port à la Russie, le matériel doit ensuite être transporté par voie de terre à travers l'Iran.

Si les Alliés se décident à tenter des opérations militaires du côté de la Norvège, ce sera dans le but d'aider d'abord la Russie en détruisant les bases navales et les aérodromes d'où partent les attaques contre la route de ravitaillement du nord.

Le deuxième front

On ne croit pas que les Alliés soient en mesure d'ouvrir bientôt un deuxième front contre l'Axe. Les milieux officiels ont diminué l'espoir en la probabilité d'un second front en expliquant que les forces alliées massées en Grande-Bretagne étaient insuffisantes pour exécuter une pareille entreprise.

En effet, dit-on, l'Allemagne n'a engagé que le tiers ou la moitié de ses effectifs dans la campagne de Russie et ses meilleurs escadrons d'avions sont groupés dans l'ouest de l'Europe. Il faudrait donc une opération militaire de grande envergure pour obliger le grand état-major ennemi à cesser son offensive du Caucase pour défendre les positions conquises sur le front occidental.

Cette opération de grande envergure ne doit être ni plus ni moins que l'invasion de l'Europe, car l'objectif du second front est de détourner le gros de l'armée allemande du front de Russie et seule l'invasion du continent par les Alliés peut le réaliser.

Et pendant que les états-majors alliés confèrent, les mauvaises nouvelles affluent du front de Russie. L'ennemi est à Rostov et sur le point d'isoler le Caucase. Le maréchal Timoshenko qui dirige les armées soviétiques est contraint de porter toutes ses forces à la défense de Stalingrad et de céder du terrain au Caucase. Les troupes soviétiques feront une résistance désespérée devant Stalingrad et, si elles sont forcées de se réfugier dans la ville, elles la défendront avec la plus grande énergie car, s'il est décourageant pour les Russes de perdre une grande partie du Caucase septentrional, ce serait une catastrophe si l'ennemi atteignait les rives de la Volga, ce grand fleuve qui est l'artère vitale de leur ravitaillement.

En Egypte

Pendant ce temps, la situation est à peu près la même dans le nord de l'Egypte. Les Britanniques veulent garder l'initiative des opérations. Les correspondants décrivent la bataille comme une épreuve du matériel de guerre des forces en présence. Des deux côtés, l'artillerie et les unités motorisées sont à l'épreuve. Dans le secteur nord, les trois points stratégiques que sont les crêtes d'El Eisa, de Makh-Khad et de Metelriya sont l'enjeu de batailles furieuses. La crête d'El Eisa a été prise et reprise par les deux adversaires. Il n'y aura pas d'avance dans une direction ou dans l'autre, tant que l'un des adversaires n'aura pas réussi à s'accrocher aux crêtes et à s'y maintenir malgré les contre-attaques; alors seulement l'offensive ennemie continuera ou la contre-offensive allié commencera. Les renforts en matériel et en effectifs restent le facteur décisif des combats actuels.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi, le vingt juillet mil neuf cent quarante-deux, à une séance générale du Conseil municipal de la ville de Rimouski tenue à l'hôtel de ville à huit heures p.m., sont présents: M. le maire P.-L. Gagnon et MM. les conseillers Marlin, Lepage, Albert Michaud, Leo Levesque et Elzéar Côté, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La séance est ouverte par la récitation de la prière.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Proposé et résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés:

Liste de paye No 38, 32.50; No 39, 569.12; No 40, 46.00; Lisée Moreault, 2.10; Corp. de Téléphone, 56.93; Ouellet Tire Service Inc., 5.55; Pierre Banville, 20.00; La Cie de Pouvair, 17.70 et 36.16; L.-X. Duchesne, 0.90; Garage Red Indian, 2.89.

Proposé et résolu qu'un permis de bâtir soit accordé à M. Paul-Louis Caron, Lude Peulier, Napoléon St-Laurent, Zenon Ouellet, Théophile Beuprê et la Cie Sauter, Ltee, conformément aux certificats de l'inspecteur et aux règlements de cette ville.

Vu les mutations de propriétés suivantes: numéro 519-34 de la Succ. U.-J. Tessier à M. Ls-Ph. Moisan; numéro 368p, de M. Joseph Caron à M. Joseph-Aldred Ross; numéro 8p, de la ville de Rimouski à M. Eugène Marlin; numéro 13-16, de M. Georges Larouche à Dame Georges Camden; un terrain faisant partie du numéro 521 de M. Octave Michaud à M. Gérard Bélanger; un terrain faisant partie du numéro 521 de M. Octave Michaud à M. François Bélanger; numéro 324 et 325 de Mlle Zélie Ouellet au Dr L.-J. Moreault; numéro 8p de M. Gleason Belzile à l'Oeuvre de Protection des jeunes filles; un terrain faisant partie du numéro 8 de M. Martin-J. Lepage à M. Victor Leblond; un terrain faisant partie du numéro 570 de M. François Gagnon à Dame Joseph Imbault, au Cadastre officiel de cette ville, le secrétaire-trésorier est chargé de noter ces mutations dans les rôles d'évaluation et de perception de la municipalité.

Le Conseil reçoit les communications suivantes: Une lettre de l'Association Canadienne des Assureurs énumérant les différents matériaux à employer pour remplacer la tôle dans la couverture des toits et démontrant que le bardeau ordinaire doit être éliminé pour prévenir le danger d'incendie.

Une demande de Mme Léon Couillard pour placer une fille dans une institution d'assistance publique.

Proposé et résolu que la demande de Mme Couillard ne soit pas accordée.

Proposé par M. le conseiller Michaud et résolu que, sur paiement par M. Joseph Labbé, fils Louis, de la somme de deux mille huit cents dollars en principal ainsi que tous frais et intérêts, à la Ville de Rimouski, aux termes d'un acte de Prêt à M. Wenceslas Bélanger passé devant Me L.-G. Belzile, notaire, le 18 août 1922 sous le numéro 51.076, Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance finale du montant total, en capital et intérêt, de l'obligation consentie suivant le dit acte de prêt, cette quittance devant comporter mainlevée et ordre de radiation totale de l'hypothèque résultant du susdit acte enregistré sous le numéro 51.076, ainsi que d'une hypothèque résultant d'un acte subséquent enregistré sous le numéro 55.971 (Vente par Wenceslas Bélanger à Joseph Labbé, f. Louis) sur l'immeuble désigné dans tous les actes comme étant partie du lot No quatre cent sept (p 407) au cadastre officiel de la ville de Rimouski, avec les bâtisses dessus construites et dépendances.

Et la séance est levée.

UN AUTRE TECHNICIEN CANADIEN-FRANCAIS S'ASSOCIE AUX TRAVAUX DU CONSEIL NATIONAL DES RECHERCHES

QUEBEC.—(BUP)—Un autre expert canadien-français vient d'accepter de s'associer aux Travaux du Conseil National des Recherches. Il s'agit de M. Avila Bédard, sous-ministre des Travaux et Forêts au gouvernement de la province de Québec, qui devient membre du comité national spécialement chargé de faire des recherches sur les carburants qui pourraient être substitués à l'essence et autres dérivés du pétrole.

La collaboration de M. Bédard sera singulièrement précieuse à ce comité dont l'une des principales tâches d'étude se rapporte à l'utilisation du gazogène comme moyen d'épargner l'essence.

Comme on le sait peut-être, le gazogène est un foyer brûlant du bois ou du charbon de bois pour en produire un gaz pauvre qui peut actionner un moteur à explosions. L'importance du gazogène n'échappe à personne en ce temps où la gazoline doit être épargnée pour les besoins militaires.

Les ingénieurs canadiens-français sont très avancés dans les recherches au sujet du fonctionnement des gazogènes et de son application à l'industrie. Ainsi à l'école des Gardes Forestiers de Duvernay, un moulin à scie fonctionne au gazogène depuis quelques années avec un rendement merveilleux. Comme on utilise de la sciure de bois pour faire fonctionner cet engin, le pouvoir ne coûte à peu près rien. Des expériences ont été faites également sur des camions et l'on peut dire que la province de Québec a été la première en Amérique à tirer parti du gazogène et que les ingénieurs québécois ont même innové sur leurs confrères européens dans ce domaine.

A LA COMMISSION SCOLAIRE

A une session des Commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire de la ville de St-Germain de Rimouski, dans le comté de Rimouski, tenue à l'hôtel de ville, mardi, le vingt-et-un juillet mil neuf cent quarante-deux, à 4 heures de l'après-midi, à laquelle session sont présents: M. l'abbé Cns-Eugène Parent, ptre, curé, président et MM. Jules-A. Brillant, Alphonse Chassé et Pierre Dubé, tous commissaires d'écoles.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

La prière ouvre la séance et les minutes de la dernière session sont lues et approuvées.

Comptes approuvés: Henri-E. Lavoie, 81.25; Rév. SS. du St-Rosaire, 378.25; J.-Alfred Pineault, 76.21; Fret, 0.88; La Cie de Pouvair, 20.13, 1.28 et 14.84; La Cie Sauter, Ltee, 1.02; André Bouillon, 2.97; Nu-Mac Manufacturing 33.21; Corporation de Téléphone, 11.03; Commission scolaire de N.-D. du Sacre-Coeur, 9.27; Rév. SS. de la Charité, 34.39.

Sur proposition de M. Brillant, il est résolu de réélire M. l'abbé Cns-Eug. Parent, ptre, curé, président de la Commission scolaire de la ville de St-Germain de Rimouski.

Les Commissaires reçoivent les communications suivantes: Une lettre des RR. SS. du St-Rosaire donnant une liste des articles nécessaires à l'enseignement ménager.—Un certificat de l'Inspecteur de la Compagnie « General Accident Assurance » concernant l'inspection des chaudières à l'école No 1.—Les rapports annuels des instituteurs et institutrices de la municipalité.—Les rapports de M. Henri-E. Lavoie, I. E., sur les notes obtenues par les aspirants à l'attestation d'études des 7e, 9e, 10e et 11e années, examens de juin 1942.—Une lettre du Département de l'Instruction publique relative au paiement de la subvention à même les fonds des écoles publiques, pour l'année 1940-41.—La lettre de démission de Mlle Gilberte Hins comme institutrice à l'école St-Robert.

Proposé par M. Chassé et résolu que la démission de Mlle Gilberte Hins soit acceptée et M. le Président est chargé de faire l'engagement d'une autre institutrice pour cette classe.

Sur rapport de M. Henri-E. Lavoie, I. E., et en vue d'ouvrir une deuxième classe dans l'école de la rue Tessier, il est proposé par M. Brillant et résolu que des soumissions soient demandées pour faire exécuter les travaux énumérés dans le rapport de M. l'inspecteur.

Et la prière clôt la séance.

ST-VALERIEN

Miles Jacqueline et Janine Longchamps, de Chapleau, Ont., étaient en promenade ces jours derniers, chez M. et Mme Joseph Landry.

M. Louis-G. Robichaud, de Norwalk, Conn., est en promenade de chez des parents à St-Valérien et à Bic.



Le meilleur de tous les attrape-mouches. Propre, rapide, sûr et peu coûteux. Demandez-le chez votre Pharmacien, votre Epicier ou votre Marchand Général.

THE WILSON FLY PAD CO., Hamilton, Ont.

Ste-LUCE

Naissance.—Marie-Lise-Clau-dette, enfant de M. et Mme Basile Tanquay (Eva St-Laurent), Parrain et marraine, M. et Mme Napoléon St-Laurent.

Noces d'or.—Mercredi le 15 juillet, M. et Mme Joseph Drapeau célébraient le 50e anniversaire de leur mariage. Ce jubilé donna lieu à de belles réunions familiales et paroissiales qui débutèrent par une messe d'action de grâces célébrée à 8 h. par M. l'abbé. Alp. Roy, curé de la paroisse. Le chant du Te Deum clôtura l'office religieux.

Les enfants des jubilaires, les nombreux parents et amis venus pour s'associer à leur bonheur les accompagnèrent à la demeure de M. et Mme Elzéar Langlois où un succulent banquet fut servi. Cette belle fête se termina à la maison paternelle, et l'on se sépara emportant d'un si beau jour le plus agréable souvenir et souhaitant aux heureux jubilaires santé et longue vie.

Commissaires d'écoles.—A la dernière réunion de la Commission scolaire, MM. Wilfrid et J.-Bte Pelletier ont été réélus commissaires d'écoles et M. J.-Bte Pelletier nommé président.

Tourisme.—La saison touristique est en pleine activité; hôtels, chalets, villas, cabines sont tous occupés par les nombreux citadins heureux de jouir des charmes enchanteurs que leur offre notre jolie plage.

Notes diverses.—M. et Mme R. Blais, leurs enfants Jean-Pierre, Gérard et André, M. et Mme P. Pichette, leur fille Madeleine sont en promenade chez leurs parents à l'hôtel des Peupliers. Mlle J. Rodier est chez sa tante Mme J.-A. Desrosiers; Mlle Cécile St-Laurent, A. Levasseur et F.-X. St-Laurent chez M. Absolon St-Laurent; Mlle Lucienne, Laurette et Antonia Langlois chez M. Frs Langlois; Mlle Yvonne et Juliette Gagnon, leur neveu, M. André Gagnon, chez M. Zenon Gagnon; M. H. Vaillancourt chez sa tante Mlle M.-L. Vaillancourt; M. André Tremblay, Mlle R. Perreault, M. et Mme Emile Perreault; M. et Mme Emile Desrosiers, Mlle Desrosiers, M. P.-Paul Roussel, M. Desrosiers, M. P.-Paul Roussel; M. A. Pitt chez Mme Z. Dubé.

Mlle M.-Anna Langlois est de retour d'un promenade en Gaspésie où elle était l'hôte de sa sœur M. et Mme Ph. Richard, à Madeleine.

Mlle Georgette Rioux passe ses vacances à Ste-Anne des Monts chez M. et Mme Y. Simard. — Mme J. Dumas, Mme L. Lévesque et Mlle A. Dumas, de Rivière-du-Loup, étaient de passage à Ste-Luce en visite chez des amis.

ST-ULRIC

Le 29 juillet, M. l'abbé Paul-Emile Lamarre, curé de St-Joques, a béni le mariage de ses deux frères: M. Roger Lamarre, fils de M. Jean-Bte Lamarre, avec Mlle Yvette Mignault, fille de Mlle Ve Napoléon Mignault, et M. Joseph-Marie Lamarre avec Mlle Anita Gagnon, fille de M. Polycarpe Gagnon, de Matane. Pendant la messe nuptiale, Mme Jean-Bte Lamarre, mère des mariés, a chanté avec une cantique approprié à la circonstance. D'autres cantiques furent aussi entendus par Mme Robert St-Pierre, Mme Edmond Dion et le choeur des jeunes filles. A l'orgue, Mlle Alice Simard.

M. et Mme Adrien Ouellet (frère McNeill) font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée le 25 juillet sous les noms de Marie-Françoise-Lise. Parrain et marraine, M. et Mme Edmond Ouellet, grands-parents de l'enfant.

Le capitaine Raoul Lepage et Mme Lepage, de Québec, sont venus passer quelques jours ici, chez M. Thomas Beaulieu.

M. et Mme Arsène Imbeault sont retournés à Dufaultville, après avoir passé une quinzaine chez M. et Mme Georges Fournier.

ST-ELOI

Décès de Mme Dominique Malenfant.—Un deuil cruel vient de frapper une famille bien connue de la paroisse, par le décès de Mme Dominique Malenfant, (née Elise Lepage), décédée le 22 juillet à l'âge de 46 ans. Les services et sépulture ont eu lieu à St-Eloi le 25 juillet au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

La défunte laisse pour la pleurer, outre son époux, 5 fils: Rosaire, Paul, Roland, Roger et Adrien Malenfant; 9 filles: Marie-Elise, Thérèse, Marie-Rose, Lucienne, Eva, Alma, Rita, Gabriel, Marie-Anna Malenfant. Nos sincères sympathies.

Ont obtenu leur certificat de 9e année Mlle Suzanne Rioux et Marguerite Lizotte. Ont obtenu le certificat de 7e année Mlle Rachel Dumas, Thérèse Gauthier, et Claude Lafrance, Roger April. Ces élèves avaient pour institutrices Mlle Berthe Lizotte et Marie-Louise Rioux.

RESPONSABLES DEVANT L'HISTOIRE

Ceux qui ont voté pour l'abrogation de l'article 3 ont pris une responsabilité qui demeurera historique. Ils ont voté pour le principe de la conscription, sans restriction, et pour l'abolition de la dernière barrière qui empêchait cette mesure d'être mise en application. Ils ont abandonné un principe de tradition politique que les libéraux canadiens-français depuis toujours, avaient soutenu, et sur lequel Laurier et Lapointe n'ont jamais failli.

Si, dans quelque temps, nos jeunes gens sont forcés de partir pour aller combattre sur tous les champs de bataille du monde entier, le peuple pourra pointer du doigt, comme responsables, ceux qui ont voté pour l'abrogation de l'article 3. Ils sont devenus des libéraux conscriptionnistes.

L'hon. OSCAR DROUIN, M. A. L., Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce.

(Déclaration aux journaux, 14 juillet 1942).

L'ENREGISTREMENT DES FEMMES DE 18 A 45 ANS DANS QUELQUES SEMAINES

Ottawa.—(Par Dillion O'Leary, de la BUP).—Au ministère du Travail, on a appris que les autorités du service sélectif national espèrent commencer d'ici à trois semaines, l'enregistrement des femmes, destiné à localiser les réserves de ressources humaines pour les industries de guerre et les forces armées.

L'enregistrement des femmes a été annoncé par Elliott M. Little, directeur du service sélectif national, dans un discours prononcé à Ottawa, au début de ce mois. Little déclara à ce moment qu'à la fin de 1942 le Canada aurait besoin de 250.000 travailleurs additionnels pour les industries essentielles et les forces armées. Il a fait remarquer qu'un fort pourcentage de ces travailleurs pourraient être des femmes.

Les autorités ont refusé de dire combien de milliers de femmes seraient selon leurs prévisions, disponibles pour des travaux de guerre à la suite du prochain enrégistrement.

On a appris que les autorités n'ont pas encore pris de décision au sujet de l'âge et des catégories de femmes qui seront appe-

lées à s'enregistrer. On croit toutefois que l'enregistrement concernera les jeunes filles et les femmes sans enfant âgées de 18 à 45 ans.

LA SEMAINE SOCIALE DU CANADA

Montréal.—(BUP).—La dix-neuvième Semaine sociale du Canada aura lieu à St-Jean, province de Québec, du 24 au 27 septembre prochain. Elle suscite partout le plus vif intérêt, car le sujet au programme est: la démocratie. La commission générale a fait de son mieux pour choisir des conférenciers qui traiteraient des différents aspects de ce sujet de brûlante actualité avec compétence.

CABANO

Publication de mariages.—Les mariages suivants ont été publiés au prône de la grand-messe de dimanche dernier:

M. Joseph Boucher, fils de Sylvio, tailleur, de Cabano, et Mlle Léona Michaud, fille de Jos., de la Nativité de Biencourt.

M. Norbert Bouchard, fils de Napoléon, de Cabano, et Mlle Bernadette Bérubé, de Mont-Carmel.

Nos meilleurs vœux accompagnent ces futurs époux.

RIEN NE VA PLUS?

IL ME FAUT UN STIMULANT!

POUR MOI TOUJOURS MOLSON

LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

Nouvelle dénonciation de la loi de conscription (Bill No 80) par l'Hon. M. Cardin à la Chambre des Communes, le 23 juillet

Energique discours de l'ancien ministre des Travaux Publics et du Transport, lors de la 3e lecture du bill

Monsieur l'Orateur, je désire saisir cette dernière occasion qui m'est offerte d'exprimer mon opposition au bill qu'on nous demande maintenant d'adopter en troisième lecture. Mes observations ne dureront que quelques minutes, mais je suis convaincu — je tiens à le déclarer ici — que je n'ai pas à m'excuser de prendre part à ce débat, nonobstant l'opinion exprimée par certains honorables députés que la discussion sur la deuxième lecture s'est quelque peu prolongée. Je soutiens que tous les représentants du peuple à la Chambre ont le droit de faire connaître leurs vues, peu importe que les délibérations s'en trouvent prolongées ou retardées. Si on nous refuse le privilège et l'avantage d'exprimer nos opinions, dans les limites prescrites par le Règlement, et de faire connaître nos vues sur les questions soulevées dans cette enceinte, je me demande pourquoi nous nous battons dans la présente guerre. Aucun membre de la Chambre des Communes n'a le droit de protester parce que la discussion s'est prolongée par suite du fait que tous ceux qui avaient quelque chose à dire ont saisi l'occasion que leur offrait la deuxième lecture pour communiquer à leurs collègues les sentiments qui les animaient. Ils ont, du même coup, fait connaître les vues de leurs commettants qui leur ont confié la mission de les représenter au Parlement.

Je n'ai pas à m'excuser et je n'ai pas l'intention de formuler des excuses parce que je dis que la loi que nous sommes sur le point d'adopter est pire que celle qui a été adoptée en 1917 par le régime Borden et appuyée ensuite par le cabinet de coalition. La loi dont nous sommes saisis confère au Gouvernement actuel et au gouverneur en conseil des pouvoirs plus étendus que la loi de 1917 n'en accordait au gouvernement d'alors.

Nous étions alors en présence d'un statut, d'une loi qui renfermait autant de détails que peut comporter un texte législatif, et qui prévoyait la promulgation de règlements pour des questions moins importantes. Or, les points essentiels y étaient prévus, au lieu d'être laissés à une proclamation ou à un décret du conseil, comme c'est le cas du projet de loi en délibération.

On nous a dit que ce bill est une mesure d'autorisation. Oui, c'est une mesure d'autorisation et qui autorise le Gouvernement à faire tout ce qu'il lui plaît, quand il lui plaît, et d'agir en tout temps ou en toutes circonstances qui lui paraissent justifiables ou opportunes.

L'autre jour, j'ai écouté le discours du chef de l'opposition (M. Hanson), au cours de l'étude en comité de ce bill, et je regrette qu'il n'ait pas profité autant qu'il aurait dû de la situation. C'est vrai qu'il a employé certains termes énergiques mais la teneur générale de son argumentation n'était qu'éloge et approbation de ce que le Gouvernement a fait et profession d'appui de la mesure dont la Chambre est saisie.

Il aurait pu faire davantage. Il aurait pu revendiquer pour son parti une part de responsabilité dans l'adoption de cette mesure, car si aujourd'hui nous envisageons cette mesure c'est en raison de l'agitation qu'on soulevée — chose que je ne crains pas d'affirmer — ses amis et les journaux qui les appuient et qui appuient son parti au pays. Voilà pourquoi nous avons aujourd'hui cette mesure législative.

Tout ce qui s'est fait jusqu'ici pour la poursuite de la guerre l'a été sous la menace d'une motion ou d'un amendement par l'opposition et parce que nous redoutions que si on faisait une telle motion ou un tel amendement, cela détruirait jusqu'à un certain point la vigueur de notre parti à la Chambre des Communes. Voilà la situation. Je n'ai pas à craindre d'exprimer toute ma pensée. Ce n'est pas à mon âge que l'on craint de dire sa façon de penser.

Cette mesure va beaucoup plus loin que la proposition formulée par le chef de l'opposition dans son discours lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône. Quiconque lit les propositions faites alors par le chef de l'opposition doit être convaincu que le genre de conscription qu'il préconisait était moins complet et moins efficace que celle que comporte le bill présentement à l'étude. Il proposait d'abord l'exemption des cultivateurs, des ouvriers des industries de guerre et des industries connexes. Ce n'est que vers la fin de son discours qu'il a abordé la question du service militaire sur tout théâtre de guerre. Si l'amendement que proposait le chef de l'opposition avait été adopté, il ne serait resté personne à conscrire. Il préconisait un service sélectif qui fournirait les hommes nécessaires à l'agriculture, aux industries de guerre et aux industries civiles essentielles à notre économie domestique. Puis, il ajoutait qu'une fois ces services assurés, il verrait à conscrire les hommes pour le service sur tout théâtre de guerre. Le bill à l'étude, je le répète, va beaucoup plus loin que le prétendu service sélectif ou la prétendue conscription que proposait le chef de l'opposition dans son discours sur l'adresse.

Le présent bill contient un autre aspect répréhensible : il est rétroactif. Il constitue un manquement à la parole donnée aux jeunes gens qui furent conscrits pour le service au Canada sous le régime de la loi de mobilisation adoptée en 1940. Lorsque cette mesure fut soumise à la Chambre, et plus tard au pays, il était entendu qu'elle ne visait que le service militaire obligatoire pour la défense du Canada au Canada. Quand nous avons forcé les jeunes gens à s'enrôler sous le régime de la loi de mobilisation, nous leur avons promis que ce ne serait que pour un mois, qu'après un mois d'instruction ils retourneraient à leurs occupations, et qu'ils n'avaient pas à s'inquiéter tant que le Canada ne serait pas en danger. A la suite d'une forte agitation, nous avons porté la période d'instruction d'un à quatre mois. Quelques-uns ont dit qu'un mois d'instruction était chose ridicule, mais ils n'étaient pas nombreux, lorsqu'en 1940 la loi de mobilisation a été adoptée. Après que la mesure fut devenue loi, qu'on eût enrôlé nos jeunes gens de force, pour les envoyer aux camps d'instruction militaire, on a prétendu qu'un mois ne suffisait plus, que la période d'instruction devrait comprendre quatre mois. A la suite de cette agitation, la période d'instruction a été portée d'un à quatre mois.

Après avoir conduit ces jeunes gens dans les camps en leur disant qu'ils n'y demeureraient que quatre mois et qu'ensuite ils pourraient reprendre leurs emplois, des chefs militaires et d'autres que je pourrais nommer ont soulevé une autre agitation dans le but d'écraser la province de Québec. J'avertis ces personnes qu'il leur faudrait plus de force et de courage qu'ils n'en possèdent pour écraser la province de Québec. On est donc revenu à la charge en disant que la période d'instruction de quatre mois s'avérerait inutile si les recrues n'étaient transférées dans des régiments réguliers. On a prétendu que le pays perdrait les avantages de leurs quatre mois d'instruction. Prétendait-on que ceux qui ont reçu quelque formation militaire il y a plusieurs années au pays d'origine, formation de six mois ou même d'un an, et qui ne furent appelés sous les drapeaux que deux ou trois ans plus tard en conséquence de la guerre, n'ont été d'aucune valeur soit en France soit dans les autres pays où ils furent appelés à servir ? On nous a pourtant affirmé que l'entraînement de quatre mois perdrait ses avantages si les recrues des régiments réguliers sur la ferme ou reprenaient leurs emplois : ils ne vaudraient plus rien, comme soldats, pour défendre la patrie. Nous avons cédé devant l'agitation, nous avons répondu aux désirs du chef de l'opposition, de ses amis, des agitateurs de Toronto, minorité qui fait tant parler d'elle et que craignent tant le Parlement, minorité qui fait tant parler d'elle et qui n'avait dit qu'ils ne subiraient l'instruction que pendant quatre mois ont dû se résigner à servir jusqu'à la fin de la guerre et à être transférés aux centres réguliers d'instruction par tout le pays.

Le projet de loi raye l'article 3 de la loi sur la mobilisation des ressources nationales qui limite le service pour le Canada à notre territoire. Nous disons maintenant à ces jeunes gens à qui les registres avaient dit qu'ils ne serviraient qu'un mois, qui se sont fait dire ensuite qu'ils serviraient quatre mois, qui se sont fait dire plus tard qu'ils serviraient pour le reste de la guerre dans le

service actif du Canada : « Oubliez qu'on vous a dit que vous étiez appelés pour défendre le Canada ou notre sol ; nous allons vous garder où vous êtes, et si un jour le gouverneur en conseil juge à propos de vous expédier outre-mer, vous irez outre-mer, que vous ayez été appelés pour un mois, pour quatre mois ou pour le service au pays pendant la guerre ».

Cette disposition rétroactive est la pire chose que nous puissions insérer dans le recueil de nos lois. C'est toujours avec la plus grande hésitation qu'un gouvernement a pris pareille mesure dans le passé. Cependant, cette disposition se retrouve aujourd'hui dans une mesure qui a trait à la vie et à la mort.

Nous manquons de parole envers les jeunes gens qui se sont enrôlés et envers la population. Pour quel motif ? J'ai écouté avec grande patience, — et je remercie les honorables députés de m'écouter, — tous les discours prononcés en cette enceinte et tout le monde sait que les trois quarts des membres du cabinet actuel ont affirmé que la mesure législative tendant à imposer la conscription n'est pas nécessaire, que nous n'avons présentement aucun besoin d'appliquer le principe du service militaire obligatoire pour outre-mer. Bien au contraire, nous avons besoin d'hommes, de tous les hommes que nous pouvons recruter pour travailler à la fabrication du matériel de guerre.

Nous avons actuellement dans nos usines de guerre près d'un million d'hommes occupés à cette tâche et nous aurons besoin d'un autre quart de million pour construire du matériel de guerre et fournir d'autres instruments nécessaires à la poursuite de la lutte.

Dès que des honorables députés eurent préconisé une politique de conscription pour le service outre-mer, presque tous les membres de l'opposition se sont levés, les uns après les autres, pour s'enquérir avec anxiété, même avec des larmes dans la voix, de la situation qui serait faite aux cultivateurs de leurs comtés, et ils ont demandé que les règlements fussent appliqués de façon à ne pas nuire aux cultivateurs. Voilà le spectacle dont nous avons été témoins en cette enceinte.

J'ai dix mille raisons d'affirmer que la Chambre des communes a perdu la maîtrise d'elle-même : elle se soumet ; elle obéit aux manœuvres d'un petit groupe d'hommes qui cherchent à servir leurs propres intérêts, à améliorer leur situation personnelle sous le couvert de la guerre. Il y en a aussi qui tiennent à ce que la province de Québec paie pour l'attitude qu'elle a prise. J'ai entendu des discours insolents en cette Chambre et j'ai lu des articles outrageants dans certains journaux. D'aucuns ont dit : « Finissons-en avec la guerre et nous réglerons ensuite le cas du Québec ». Eh bien, qu'ils viennent ! Mais ils ne viendront pas, car au fond de leur cœur, ils sont trop lâches pour s'y risquer. Ils se cachent derrière leurs pupilles : ils écrivent des éditoriaux dans lesquels ils caracolent les citoyens d'une province qui a fait beaucoup plus d'eux-mêmes ou leurs familles pour la poursuite de la guerre. Nous ne les craignons pas. Nous sommes citoyens de ce pays, et il n'y a pas de majorité au Canada qui puisse anéantir la minorité de la province de Québec.

Le chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) nous a lu quelques éditoriaux qu'on a publiés dans certaines parties du Canada. Il pourrait en trouver dans la province que j'habite. Je pourrais en découvrir qui ne sont pas écrits de la même façon ; ils sont plus insidieux, mais aussi efficaces ; rédigés en français, ils sont le fruit d'une propagande rémunérée. Il se fait une campagne dans la province de Québec, contre moi-même et d'autres représentants de cette province qui avons voté selon notre conscience et nos convictions. On nous représente sous un faux jour dans notre province. Il y aura un jour un règlement de comptes dans la province de Québec.

Ceux qui, à l'époque tourmentée du plébiscite, avaient peur de mettre le nez en dehors de leurs portes pour aider les gens qui s'efforçaient d'induire la population québécoise à voter affirmativement, sont maintenant les plus braves au monde. Ils ne manquent jamais une occasion de dicter aux honorables députés la ligne de conduite à suivre. Ils les invitent à se soumettre comme de bons petits enfants, comme de bons petits anges, de crainte qu'il ne leur arrive quelque chose de terrible s'ils ne se soumettent pas.

On n'a encore rien démontré, ni rien signalé pour nous prouver la nécessité d'une telle loi à l'heure actuelle. Son adoption, a-t-on dit, nous mettra dans une situation plus avantageuse en face de nos alliés. Si nos alliés se laissent satisfaire par la simple inscription dans nos Statuts d'une loi qui, aux dires de la plupart des ministres, ne sera pas appliquée, ils ne sont pas exigeants. Un geste de bonne entente, par exemple, de leur donner une franche poignée de main.

Avant de condamner la province de Québec et de reprocher aux représentants de cette province l'attitude qu'ils prennent sur cette très importante question, les honorables députés et les représentants des journaux de notre pays devraient jeter les yeux sur ce qui se passe dans le monde et se demander ce que font les autres pays dont la situation ressemble, dans une certaine mesure, à celle dans laquelle le Canada se trouve aujourd'hui.

Peut-on sérieusement blâmer les citoyens de la province de Québec de prendre une telle attitude quand on a, par son silence, passé l'éponge sur ce qui a eu lieu en Irlande du nord ? Ce territoire ne se trouve-t-il pas dans la zone dangereuse, exposé aux attaques ? Et l'Irlande du Sud, avec ses ports maritimes importants qu'elle a jusqu'ici refusé de mettre à la disposition de l'Angleterre, n'est-elle pas exposée aux attaques ? Le danger d'une attaque n'est-il pas encore plus menaçant là-bas qu'ici, au Canada ? Qui donc condamne, qui a condamné ces pays dans cette enceinte ? Qui donc a eu le courage, au cours du débat sur la deuxième lecture et même maintenant, d'élever la voix pour protester contre la conduite de l'Irlande, le nord aussi bien que le sud ? Personne. Mais le bon vieux bouc émissaire qu'est la province de Québec doit porter toute la responsabilité et être puni. La lutte doit se faire contre la province de Québec, comme ce fut le cas en 1917, à l'avantage de... nous savons de qui.

Que penser maintenant de la situation en Australie ? Ce pays n'a pas imposé le service militaire obligatoire au-delà des mers. On nous a dit qu'il a envoyé un certain nombre de soldats outre-mer et que ces soldats ont combattu vaillamment en Libye et ailleurs. C'est vrai, et ils méritent qu'on les loue sans cesse. Quoi qu'il en soit, aucune loi n'impose le service militaire outre-mer en Australie. Une mesure à cette fin a été rejetée au cours de la dernière guerre et de nouveau depuis le début du présent conflit. Ensuite, on nous dit que le meilleur moyen de sauver le Canada de l'invasion, — c'est un rêve, — est d'aller combattre l'ennemi sur les dix, vingt ou même vingt-cinq théâtres de guerre en Europe et en Asie, nous sommes portés à nous demander où se trouve le front aujourd'hui ? Doit-on le chercher dans les Iles britanniques plus encore qu'en Libye ? Dans les Iles britanniques plus encore qu'en Russie de ce temps-ci ? Certainement non. L'Australie n'a pas eu recours à une mesure de service militaire obligatoire outre-mer et elle a envoyé ses soldats sur d'autres théâtres de guerre. Cela l'a-t-elle empêchée d'être attaquée ? Non. Ce pays a été attaqué quand même et les attaques ont peut-être obtenu plus de succès parce qu'il est plus exposé aujourd'hui, parce qu'un grand nombre de ses soldats, de ses fils, se trouvent disséminés dans tous les pays du monde. Ajoutons que l'Australie songe à rapatrier ses soldats afin qu'ils puissent défendre le sol de leur pays.

Je ne vois donc pas le bien-fondé de l'argument voulant que nous allions vaincre l'ennemi ailleurs. Mais où donc ? Sur dix des théâtres de guerre de l'Asie et de l'Europe, l'ennemi connaît le succès à l'heure actuelle. Quand nous aurons décidé d'appliquer la loi du service militaire, quel endroit choisirons-nous pour y envoyer nos soldats ?

Tout comme en 1917, la province de Québec est incapable d'imposer ses vues à la majorité de la population. Elle n'a pas l'intention d'imposer sa manière de voir à la majorité, si celle-ci juge à propos d'appliquer la conscription. Mais je soutiens que la province de Québec a le droit, et ce droit, je l'exerce en ce moment sans crainte comme je l'ai toujours exercé, de formuler son point de vue dans les conseils de la nation. Si nous ne pouvons user de ce droit comme il convient, si nous ne pouvons débattre les questions de cet ordre comme nous en avons l'habitude, dans le sens de notre tempérament et de nos convictions, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, disons adieu à la Confédération et adieu à la démocratie.

D'autre part, j'ai la conviction qu'il existe au pays une majorité susceptible de comprendre la manière de voir de la province de Québec et susceptible de reconnaître à ses représentants le droit d'exprimer comme ils l'entendent leur point de vue sur les problèmes qui se débattent à la Chambre des communes. C'est tout ce que nous demandons.

La minorité ne saurait gouverner, mais je dirai en toute bienveillance à la majorité à laquelle, d'après l'honorable député de Trinity, il incombe de gouverner — et il nous a demandé de le reconnaître — je dirai à la majorité quels sont ceux qui ont l'obligation de s'incliner devant la suprématie de la majorité. Je m'incline devant la suprématie de la majorité du Canada, et la province de Québec se soumettra à la loi que l'on va édicter. Or, s'il est vrai que la minorité ne peut dicter à la majorité, celle-ci en retour devrait hésiter et marquer un temps avant d'imposer à la minorité les décrets d'une volonté brutale.

Le très honorable M. Churchill et certains autres chefs nous disent que nous combattons aujourd'hui, entre autres choses, pour les droits et pour la survivance des petites nations. N'allons pas faire injure à leurs représentants en ridiculisant leur manière de voir ou en leur lançant des brocards parce qu'ils expriment l'opinion de leurs concitoyens, l'opinion des gens qu'ils représentent à la Chambre des communes.

Représentants de la majorité exercez votre autorité, mais avec ménagement, non pas à la façon de Hitler ou de Mussolini. Exercez-la, cette autorité, de manière à ne pas blesser trop profondément les sentiments des gens sur lesquels vous l'exercerez.

Les gens de la province de Québec ont le respect des lois. Ils l'ont prouvé dans le passé et ils le prouveront encore cette fois-ci. Quand cette loi sera édictée, lors même que c'est la pire loi que notre démocratie canadienne ait adoptée, ils s'y soumettront. Nous nous conformerons à la loi. Il n'y aura pas d'agitation. Nous n'oublierons peut-être pas les circonstances dans lesquelles les choses se sont passées, mais nous n'obéirons pas moins à la loi et nous ne nous comporterons pas moins en citoyens traditionnellement respectueux de ceux qui exercent l'autorité, et nous allons sincèrement nous efforcer de nous adapter à la situation, laquelle sera difficile, étant donné les promesses qui nous ont été faites non seulement par nos chefs, mais par les chefs de tous les partis au pays.

Je sais qu'on ne comprendra pas mon attitude. On l'interprète déjà mal dans ma propre province. On fait la conspiration du silence pour cacher les faits et gestes des représentants québécois qui désapprouvent le Gouvernement. On n'a qu'à lire les journaux pour constater que toute déclaration formulée par les membres qui s'opposent au Gouvernement sur cette question est ensevelie dans la quatrième, la cinquième, la sixième ou parfois dans la vingt-quatrième page d'un journal, si tant est qu'on l'a publiée. Mais quand se prononce en faveur du Gouvernement quelqu'un qui ne voit pas d'inconvénient à avaler la loi, il n'y a pas de caractères assez gros dans les ateliers de ces journaux pour faire connaître le prétendu grand discours sorti des lèvres d'un partisan du Gouvernement. Ce genre de propagande ne vaut pas mieux que celle de Hitler, ou de Staline ou de Mussolini. Elle est souvent payée à même les deniers publics. Il n'en reste pas moins que le sens de nos délibérations est ainsi dénaturé et qu'on vise par ce moyen à discréditer ceux qui ont le courage de tenir leur parole et de dire franchement et ouvertement ce qu'ils pensent. Vous dites : « Eh bien, la majorité s'est prononcée ». Oui, la majorité s'est prononcée.

M. L'ORATEUR : Je regrette d'avoir à informer l'honorable député que son temps de parole est épuisé.

Des VOIX : Continuez.

L'hon. M. HANSON : Si c'est le désir de la Chambre que l'honorable député continue son discours, monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de lui céder la parole.

M. L'ORATEUR : Du consentement unanime de la Chambre, l'honorable député peut continuer.

M. CARDIN : Monsieur l'Orateur, en vous rendant compte de la difficulté de ma position, vous et la Chambre avez déjà eu l'obligeance en une occasion précédente, de m'accorder plus de temps que n'en accorde le Règlement à un simple député. Je ne veux donc pas abuser du privilège. On m'a alors permis de dépasser mon temps de parole et je ne veux pas réclamer encore une fois ce privilège.

MORT DE M. J.-A. HANRAHAN

M. J.-A. Hanrahan, de Québec, gérant-général de la Gulf Pulp & Paper Co., est décédé mercredi soir, à sa demeure. Il était âgé de 61 ans. Directeur de nombreuses compagnies dont la Québec Airways, le défunt était fortement intéressé dans la direction de la Canadian Pulp & Paper Co. Il laisse son épouse et un frère, M. M.-J. Hanrahan, de Québec.

M. J.-A. Hanrahan était né à Québec le 13 octobre 1880. Il avait fait ses études au High School St. Patrick, au séminaire de Québec et au collège de Ste-Anne de la Pocatière. Il était dans cette institution quand il obtint son diplôme de bachelier ès arts. A la demande des supérieurs du collège, il y demeura quelque temps encore et y occupa le poste de professeur laïc de langue anglaise. M. Hanrahan aimait à se rappeler ces moments heureux de sa vie et à énumérer le nombre considérable de citoyens de Québec auxquels, à Ste-Anne, il avait ainsi appris la langue anglaise.

En 1915, il entra au service de la Gulf Pulp and Paper Company à titre de comptable en chef au bureau de la compagnie à Clarke City, situé près du moulin à pulpe de la firme.

Il y demeura jusqu'en 1932, alors qu'il fut nommé gérant général et directeur de la compagnie, et vint habiter Québec. Il était considéré comme une autorité de l'industrie de la pulpe et du papier et c'était pour assister à une réunion des chefs de cette industrie qu'il avait fait un voyage à Montréal, en fin de semaine.

En plus d'être directeur-gérant de la Gulf Pulp and Paper Company, M. Hanrahan détenait également des directorats dans la Québec Airways Ltd, la Québec Forest Industries Ltd, la Québec Pulp Safety Association et l'Association forestière.

Le 7 juin 1911, M. Hanrahan

L'EVEQUE DES SOLDATS VA REVENIR AU CANADA

(Communiqué de Londres)

Monsieur l'Evêque Neilligan, chef catholique des services combattants canadiens tant dans le pays qu'à l'étranger, est sur le point de rentrer au Canada après une tournée d'inspection de trois mois consacrée aux centres militaires canadiens en Grande-Bretagne. A son arrivée au pays canadien, il visitera tous les commandements régionaux et leur apportera un message émanant de leurs camarades de l'autre côté de l'Atlantique.

Monsieur Neilligan a trouvé les troupes dans un excellent état d'esprit, bien meilleur qu'à l'époque de sa visite précédente, il y a dix-huit mois. Comme il lui était demandé quelle en était, selon lui, la raison, Mgr Neilligan a répondu :

« Il se peut fort bien que nos hommes sentent que la longue période d'inactivité touche à son terme et qu'ils seront bientôt aux prises avec l'ennemi.

« D'autre part, il n'est pas douteux que les arméniers et les services auxiliaires ont très heureusement réussi à rompre la monotonie de la vie des camps et des casernes en créant des facilités pour la récréation, de même qu'ils ont joué un rôle important dans les services d'éducation actuellement en voie d'organisation.

« Nous nous efforçons maintenant d'abaisser jusqu'à environ 35 ou 40 ans l'âge de nos arméniers », a déclaré encore le prélat. « Ces deux dernières années nous ont démontré qu'un bon arménier est d'une immense valeur spirituelle pour les troupes, mais nous voulons que nos arméniers soient suffisamment jeunes pour pouvoir supporter les fatigues de la guerre de mouvement moderne ».

L'un des problèmes que l'arménier de l'Armée canadienne est à présent en train de résoudre dans des conditions satisfaisantes est précisément la question du mariage entre soldats canadiens et les jeunes filles anglaises et écossaises.

Il a déjà été célébré cinq mille de ces unions, mais jamais avant que le futur n'ait présenté à son chef de corps un certificat de l'arménier, disant qu'après avoir causé avec les deux jeunes gens celui-ci en avait conclu qu'il ne se produirait vraisemblablement aucune difficulté une fois le mariage rendu à la vie civile. En outre, grâce à l'aide que lui prête le curé de la paroisse en Angleterre, l'arménier est en mesure de juger si la fiancée pourra s'adapter au genre de vie de son futur époux au Canada.

CAPTURE D'UN OURS

M. Robert Bélanger, au cours d'une excursion en forêt, qu'il faisait à la Barette en compagnie de son épouse, s'est trouvé face à face avec un ours. Comme la bête venait dans leur direction, M. Bélanger saisit la carabine qu'il portait en bandoulière et visa l'animal qu'il abattit d'un seul coup. L'ours pesait 400 livres et mesurait six pieds de longueur.

Rinso rend le linge ultra-blanc — sans blanchiment. C'est pourquoi il est sûr pour les couleurs lavables aussi !

LE MEILLEUR POUR TOUT LE LAVAGE — le blanc et les couleurs aussi !

UN PRODUIT LEVER — FABRIQUE CANADIENNE

Gin de KUYPER

Pour obtenir une boisson rafraîchissante, mélangez du Gin de Kuyper avec du ginger ale, du citron et du limon, de la bière de gingembre ou de l'eau tonique, puis ajoutez de la glace.

40 onces 26 onces 10 onces
\$3.90 \$2.70 \$1.15

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN DE KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande. Maison fondée en 1658.

LE CANADA SERAIT MENACE D'UNE DISETTE DE BEURRE

OTTAWA.—(BUP)—Le gouvernement canadien craint une pénurie de beurre, et demande la collaboration de chacun afin d'éviter des mesures plus rigoureuses.

La Commission du contrôle des prix et du commerce en temps de guerre a annoncé récemment qu'une prime de 6 sous par livre de gras, l'équivalent de 5 sous la livre de beurre, serait accordée au producteur afin d'augmenter la production sans pour cela hausser le prix de détail.

Mais le gouvernement semble décidé à faire l'examen des relations qui peuvent exister entre le prix du gras de beurre et le volume d'approvisionnement afin de déterminer si le subside de 6 cents la livre est adéquat. S'il ne l'est pas, il y aura peut-être paiement d'un subside additionnel.

Le gouvernement fédéral fera probablement enquête au sujet de la rareté des bidons à crème et prendra les mesures voulues pour remédier à une situation qui s'aggrave. On fera aussi une publicité intense, surtout dans les journaux agricoles, pour insister sur la production intensive du beurre.

Chez les consommateurs, une campagne sera lancée demandant aux gens d'exercer leur patriotisme jusque dans l'usage du beurre en en consommant le moins possible.

M. Singleton, président de la Commission des produits laitiers, dit qu'il faudra augmenter la production du beurre d'environ 24 millions de livres. Au 30 juin dernier, il y avait 7.700.000 livres de beurre de beurrier de moins en entrepôt qu'en juin 1941. La consommation du beurre dans les premiers six mois de cette année a dépassé de plus de 12 millions de livres la consommation pendant la même période de l'an dernier.

LE JOURNALISME EST UNE INDUSTRIE ESSENTIELLE

OTTAWA.—(BUP)—Les journaux sont considérés comme essentiels à la poursuite heureuse de la guerre et les journalistes figurent sur la liste de la section 15 des règlements des services nationaux de guerre. Les autorités les classent comme « industries de guerre ».

Officiellement les journalistes sont définis comme suit : « rédacteurs d'éditionnaires, reporters (nouvellistes), techniciens et autres employés dont les services sont nécessaires à la mise en page et à la mise sous presse d'un journal, quotidien, hebdomadaire, mensuel et d'autres publications ».

LES FEMMES DES ETATS-UNIS LANCENT UNE CAMPAGNE CONTRE LE VICE

WASHINGTON.—(BUP)—La Fédération générale des associations féminines des Etats-Unis se prépare à lancer une vaste campagne pour faire disparaître les conditions qui tendent à favoriser le vice dans plusieurs zones militaires et navales des Etats-Unis. Ces 2.500.000 membres seront mobilisés et l'action, engagée à fond.

La présidente de la Fédération, Mme John-L. Whitehurst, de Baltimore, a déclaré que cette campagne était entreprise à la demande de tous les éléments sains de la population américaine et particulièrement à la demande des mères, des épouses et des fiancées des hommes engagés dans les forces armées.

Les principaux objectifs de la campagne sont : l'établissement de cliniques pour le traitement des maux vénériens ; la répression de la prostitution par l'application des lois, la condamnation des souteneurs et des trafiquants de la traite des blanches, la réhabilitation des prostituées, l'éducation du public au sujet du danger moral et physique de la prostitution, l'organisation de centres de divertissements pour les jeunes.

LA ROUTE DE STE-FLAVIE EN REPARATION

Une équipe d'hommes travaillera depuis quelques jours à la pose d'une couche d'asphalte sur la route nationale de Ste-Luce à Ste-Flavie. On apprend de plus qu'une compagnie est à l'installer à Ste-Angele, pour préparer du bitume dans le but d'améliorer la route de Ste-Flavie à Matane et de Ste-Flavie à Sayabec.

Il est entendu cependant que ces travaux seront possibles en autant que la compagnie concernée pourra se procurer les matériaux nécessaires.

CONGRES DES DAMES DE L'U. C. C.

Le congrès des dames de l'U. C. C. de Rimouski aura lieu le 5 août. Pour la première fois, ce congrès ne coïncidera pas avec celui des hommes. Les réunions se tiendront à l'Ecole Normale des Ursulines.

Comme l'an dernier, les hommes auront deux congrès. Les cultivateurs de l'ouest de Rimouski se réuniront à St-Jean de Dieu, le 25 août, tandis que ceux de l'est iront à Matane le 27.

L'OUVERTURE DES ECOLES SE FERA LE 1er SEPTEMBRE

Québec.—L'ouverture des écoles de la province qui sont sous la juridiction du Conseil de l'Instruction publique aura lieu le 1er septembre prochain, comme le veulent les règlements.

Cependant, dans le cas des écoles appelées à prêter main-forte aux horticulteurs, dans la région de Montréal tout particulièrement, pour la cueillette des fruits, le retour aux travaux scolaires ne s'effectuera que quelques semaines plus tard, soit le 1er octobre. Il s'agit des écoliers de 15 ans et plus qui ont été embauchés par les horticulteurs avec la coopération du nouveau Service civique rural, que le gouvernement Godbout vient de créer.

On sait que la rareté de la main-d'œuvre est un grave problème pour les horticulteurs, qui tentent d'y remédier en recourant aux services de la jeunesse étudiante. En Ontario, les étudiants participent également aux travaux de la récolte, et à cause de cela, l'ouverture des classes a été retardée.

LES PROBLEMES DU RAVITAILLEMENT EN EXTREME-ORIENT SOVIETIQUE

Dans la mesure où la stratégie des Nations unies en Extrême-Orient tend à passer graduellement de la défensive à l'offensive, on est de plus en plus porté à envisager la possibilité d'utiliser les bases russes d'Extrême-Orient pour attaquer le Japon. Ces hypothèses doivent supposer un état de guerre entre le Japon et la Russie car la collaboration des Russes avec les Nations unies entraînerait presque certainement des mesures de représailles de la part des Japonais.

Les spécialistes des questions d'Extrême-Orient soutiennent cependant que les conditions naturelles et économiques en Extrême-Orient soviétique soulèvent un grave problème de ravitaillement militaire — un problème assez grave pour décider les Russes à demeurer en paix avec le Japon aussi longtemps que possible.

L'Extrême-Orient soviétique représente une superficie d'environ 2.500.000 milles carrés que l'on peut comparer aux 2.900.000 milles carrés de l'Australie. La population relativement faible du pays, qui s'élève à 4.400.000 âmes, est concentrée dans la région du lac Baikal et le long de la frontière du Mandchoukouo. On décrit le reste de cette vaste région comme un désert recouvert de neige en hiver et une forêt sauvage pendant les autres mois de l'année. Dans cet arrièrepays se trouvent dispersés de rares centres d'activité industrielle et agricole.

En résumé, on n'a mis en culture que 1,37 pour cent de l'étendue de l'Extrême-Orient soviétique. L'élevage des bestiaux est loin d'y être aussi bien organisé que dans les autres parties de l'Union soviétique. Aussi la région ne produit-elle pas assez de vivres pour nourrir la population limitée qu'elle compte aujourd'hui. Tout accroissement du nombre des troupes stationnées dans la région rendrait aigu le problème des vivres.

La situation n'est pas meilleure pour ce qui a trait aux autres fournitures essentielles. La production du pétrole est limitée pour ne pas dire davantage : elle n'était que de 365.000 tonnes en 1938, chiffre qui s'est cependant probablement accru dans une certaine mesure au cours des années subséquentes. Malheureusement, la plupart des puits et des raffineries sont dangereusement exposés aux attaques japonaises. On dit que le gouvernement a établi des réserves militaires considérables de pétrole à Vladivostok, mais il semble bien qu'il faudrait ajouter à ces réserves si l'on entreprenait des opérations militaires de grande envergure.

Les matières premières nécessaires à la production du fer et de l'acier sont disponibles, mais la production réelle est encore faible. En fait, même si l'industrialisation de l'Extrême-Orient soviétique a progressé de façon remarquable au cours de ces dernières années, on peut encore tenir pour négligeable les quantités de matériel militaire qu'on y fabrique.

Dans le cas d'une guerre contre le Japon, on peut donc prendre pour acquis que la question du ravitaillement des troupes en Extrême-Orient soviétique revêtirait une extrême importance. On ne sait pas bien de quelles quantités de matériel les Russes pourraient disposer et, dans tous les cas, la seule ligne de chemin de fer que l'on possède ne passe en certains endroits qu'à 50 milles de la frontière du Mandchoukouo. Les communications fluviales et routières avec les régions occidentales de l'Union soviétique souffrent du même défaut puisqu'elles passent très près des régions dominées par les Japonais. Il semblerait donc que les hommes et le matériel devraient venir par voie du Pacifique. Un seul coup d'oeil sur la carte suffit cependant à démontrer que le Japon domine presque toute la côte de la Russie d'Asie. Il ressort de tout cela que le ravitaillement par mer des ports russes d'Extrême-Orient pose aux chefs alliés un problème très difficile. (Service d'Information de l'Institut canadien des Affaires Internationales)

LES MECHINS

Va-et-vient.—M. et Mme (notaire) Emile Gagnon, de Bic, ont passé une fin de semaine chez leurs parents, M. et Mme Arthur St-Pierre et Mlle Hed. Roy et Marie-Laure.

—Mlle Blanche Verreault est revenue dans sa famille après une absence d'un an et demi à Montréal et aux Etats-Unis; elle était accompagnée de sa cousine Mlle Rita Prévost.

—Mme Hector Paradis et Mlle Colette Chouinard, de Matane, ont visité des parents et amis, récemment.

—Le caporal Jean Beaulieu, du camp de Valcartier, a passé un court séjour chez M. Antoine St-Gelais, parents de son amie Mlle Hedwidge St-Gelais.

—Le soldat Yvon Verreault a passé quelques jours dans sa famille.

—Mlle Ida Carrier passe une

ST-DONAT

Naissance.—M. et Mme Louis Philippe Pelletier (Adèle Bédard) annoncent la naissance d'un fils né le 29 juillet et baptisé le même jour sous les noms de Joseph-Antoine-Alphonse. Parrain et marraine, M. et Mme Auguste Paquet. Porteuse, Mme Antonio Paquet.

quinzaine à Cap-Chat.

Les familles Albert Guimont, Alphonse et Yvon Verreault nous ont quittés pour aller demeurer à Kénogami.

Mariage.—Le 8 juillet, M. E. douard Santerre, de Ruisseau-à-la-Loutre, a épousé Mlle Gemma Bouchard. Nos meilleurs souhaits de bonheur.

LETTRE OUVERTE

AUX FRERES ET SOEURS TERTIAIRES DE SAINT-FRANCOIS DES DIOCESES DE QUEBEC, CHICOUTIMI, RIMOUSKI

Chers Frères et Soeurs Tertiaires,

Heureux de profiter de la bienveillante hospitalité que nous accorde votre journal, je viens dans votre belle région pour y causer avec vous. Vous m'accueillez ? Ah j'en étais sûr. Alors, bien fraternellement, causons. Parlons de « Notre Ordre ». Auparavant toutelois, je veux vous réitérer notre invitation au grand ralliement tertiaire qui aura lieu à Québec le 2 août prochain. Vous avez sans doute entendu parler de ce grand événement projeté que le Commissariat Régional de Québec, aidé de plusieurs comités d'organisation, prépare avec tant de soin et depuis si longtemps déjà. Il s'agit de commémorer dignement la publication de l'encyclique « Auspicium », de Sa Sainteté Léon XIII, parue il y a 60 ans et la fondation de la Fraternité des Soeurs Tertiaires à Saint-Sauveur datant de la même époque. Nous voulons faire de cette journée tertiaire un grand succès de propagande pour le Tiers-Ordre. Nous voulons aussi recevoir dignement tous nos frères et soeurs qui pourront répondre à notre invitation. La Providence aidant, nous croyons pouvoir assurer que personne ne sera déçu. La journée sera intéressante du commencement à la fin.

Donc, chers frères et soeurs, répondez à l'appel des Rév. Pères Commissaires Régionaux de Québec.

Venez, très nombreux, passer quelques heures de douce intimité dans cette fête de famille qui est bien votre. Venez vous joindre à cette pléiade de fils de saint François, qui, en cette journée de prières et d'études, viendront renouveler leur esprit tertiaire, prendre connaissance des ressources et des richesses du Tiers-Ordre et chercher les moyens à prendre pour le populariser.

Nous savons que beaucoup de tertiaires fervents seront dans l'impossibilité de faire le voyage, retenues au foyer par la maladie, le grand âge ou le manque de moyens de transport. A ceux là nous dirons, sans crainte de nous tromper, que lorsque notre Séraphique Père abaissera sur sa famille réunie en cette circonstance son bienveillant regard il tournera aussi ses yeux vers ses enfants éloignés de la vieille capitale par des raisons majeures et que même il étendra vers eux sa main bénissante. Hélas ! les négligents, les tièdes qui ne feront aucun effort pour se rendre à ce ralliement se priveront certainement de grâces très précieuses.

Mais je m'attarde à vous insister : c'est que nous vous désirons tant à Québec pour la Portioncule, ce 2 août.

Pour la plus grande gloire de Dieu et l'édification du monde, nous voudrions être toute une armée... une « légion tertiaire », composée de chrétiens de tout âge, de toute condition, qui s'affirmerait prête à combattre au service de l'Eglise du Christ, sous l'étendard de Saint-François.

Parlons maintenant de notre « Tiers-Ordre ». Mes chers amis, pensons-nous quelquefois à tout le merveilleux de l'organisation de notre Ordre ? Tout le monde sait que la vie religieuse dans les ordres réguliers est la plus sûre, la plus efficace, la plus parfaite pour atteindre la perfection, mais, comme le dit l'imitation, tout le monde ne veut pas quitter le Siècle pour s'enfermer dans le cloître, et de tout temps il s'est trouvé des âmes sérieuses conscientes de l'importance de la vie épiques d'idéal. Plusieurs se sont vu fermer les portes du cloître pour des raisons providentielles mais incontrôlables. D'autres sont déjà prises par des liens familiaux ou sociaux. Alors, comment faire pour aider ces âmes à prendre leur essor, à monter plus haut... toujours plus haut, vers les Sommets de la perfection ?

Voilà un problème qui a dû angoisser le cœur de notre Séraphique Père saint François quand, après avoir fondé ses deux premiers ordres, il parcourait avec ses compagnons villes et villages de son pays en rayonnant le Christ et que la foule édifiait les entours et voulait à tout prix partager leur vie. Sous le souffle de l'Esprit Saint, Notre Père a résolu ce problème. Il a fait son chef-d'œuvre... Il a inventé « Notre Tiers-Ordre ». Je veux dire qu'il a fondé pour les personnes du monde un ordre de vie religieuse adapté à leur condition séculière, mais néanmoins organisée comme les ordres religieux réguliers, puisque nous avons un habit particulier (scapulaire et cordon), une règle de vie et une vie commune indispensable pour

réaliser toute la règle dans sa perfection. Notre vie commune, comprend : un noviciat, une profession et la vie de Fraternité.

Si vous voulez bien, essayons d'approfondir, pour le mieux comprendre, tout le sens de ce mot « Fraternité ». Il désigne un groupe de tertiaires qui réalisent le plus parfaitement possible la vie religieuse tertiaire sous l'autorité d'un conseil de direction nommé « Discretioire » et formé des responsables de la Fraternité, soit le Directeur, la Supérieure ou le ministre et leurs assistants.

Une Fraternité de tertiaires comme celles à laquelle nous avons le plaisir et l'honneur d'appartenir c'est, mes chers frères et soeurs, un petit coin découpé dans le grand ensemble des deux premiers ordres de religieux et de religieuses franciscains qui permet à chaque tertiaire de réaliser le nécessaire et voulu par Saint-François pour réaliser la Sainte-Règle. Tous les membres d'une fraternité, pour vivre leur fraternité, doivent se connaître, s'aimer, c. à d. s'intéresser les uns aux autres, ou au besoin s'entraider, s'aider mutuellement dans l'édification et dans la pratique des vertus tertiaires et chrétiennes. Cet entraide et cet entraînement sont favorisés et provoqués par la régularité et la discipline proposées par la Sainte-Règle et les coutumes de la Fraternité légitimement approuvées par le Directeur et le Discretioire.

Ainsi vous voyez le pourquoi de toutes ces questions routinières, présences aux réunions contrôlées, services, ordonnance des assemblées, formation donnée au noviciat; tout cela est pour donner aux membres des airs de famille, et d'une famille où tous les membres se soutiennent et rivalisent de piété et de dévouement les uns envers les autres.

Unissons-nous donc, Frères et Soeurs Tertiaires plus étroitement, plus intimement encore, vivons notre vie de famille religieuse, soyons dignes de notre sublime vocation.

Je m'arrête, sur ce sujet qui nous tient tant au cœur; nous causerions longtemps, n'est-ce pas ? Venez à Québec, le 2 août. Ce jour là, des voix autorisées et compétentes vous parleront magnifiquement de votre Tiers-Ordre, venez les entendre et faire bien riche votre moisson de « Paillettes d'Or Tertiaires ». Retournés dans vos milieux, vous sèmeriez à pleines mains; alors notre ralliement tertiaire sera un immense succès.

Excusez-moi chers Tertiaires, j'étais heureux au milieu de vous et je m'y suis attardé.

Au revoir, le 2 août.

Soeur en St-François, Mme A.-G. LACHANCE, Secrétaire, Commissariat Régional de Québec.

La cérémonie de la messe sera irradiée le 2 août, de 10 h. 30 à 11 h. du matin, de même que la cérémonie de l'après-midi à 4 h. 30, à la Basilique, par les postes CHRC et CJBK.

GUERRILLA

La petite guerre qui nous aide à gagner la grande

« En même temps que pour son malheur, Bonaparte avait au nord touché la Russie, le rideau se leva au midi; on vit d'autres régions et d'autres scènes, le soleil de l'Andalousie, les palmiers de Guadalquivir que nos grenadiers saluèrent en portant les armes... » Dans ses « Mémoires d'outre-tombe », Chateaubriand raconte comment Napoléon, en envahissant l'Espagne, croyait avoir fait une conquête facile. Mais, si ses maréchaux avaient vaincu facilement les régiments espagnols, le petit caporal avait compté sans le peuple d'Ibérie. « Dans l'arène », continue Chateaubriand, « on aperçut des taureaux combattants, dans les montagnes des guerillas demi-nues, dans les cloîtres des moines priant... Toute la vaillance des Français leur fut inutile : les forêts s'armèrent, les buissons devinrent ennemis. Les repaires n'arrêtaient rien... »

Les meilleures troupes de la Grande Armée furent littéralement cernées, d'un bout à l'autre de la péninsule, par des bandes de paysans armés qui harcelaient les lignes de communication et les convois d'approvisionnement, tombaient à l'improviste sur les petits détachements pour égarer sans merci les vétérans de Wagram et d'Austerlitz. Cette guerre perpétuelle, ajoutée aux campagnes de Wellington, rendit la position des Français intenable. Certains historiens attribuent même à l'« ulcère espagnol » autant qu'à la campagne de Russie — où les habitants employèrent d'ailleurs des tactiques analogues pour bouter l'envahisseur dehors — la chute finale de Napoléon.

Le mot « guerrilla » (petite guerre) est espagnol et désigne cette guerre de partisans qui a souvent eu raison, au cours des âges, des plus puissants envahisseurs — soit en les préparant, par une bonne saignée, au coup de grâce administré par des troupes régulières, soit même en les forçant de guerre lasse, à s'en aller d'eux-mêmes. Guerrilla est aussi le nom que l'on donne à une troupe plus ou moins régulière qui livre ce genre de guerre. Celui qui en fait partie est un « guerrillero ». Mais si l'Espagnol a trouvé le nom et s'est passé maître dans l'art du guerrillero, il ne l'a ni inventé ni gardé en monopole.

On retrouve la guerrilla dans l'histoire du Moyen-Age, dans les campagnes de Lawrence, dans les déserts d'Arabie lors de la dernière guerre, dans la récente guerre civile espagnole et dans les annales militaires de notre propre pays. Ce sont des tactiques de guerrilla, apprises des Indiens, qui permirent à De Beaulieu de gagner la bataille de la Monongahela contre les troupes régulières du général Braddock. Et qu'à dire des expéditions d'Herville ! Même de nos jours, un des experts reconnus de la guerrilla est un soldat de fortune né

(A suivre en dernière page)

EST-IL PERMIS ?...

Nous comprenons très bien le rôle nécessaire que la propagande a à jouer durant la guerre. Il y a le moral des populations à garder, il y a l'effort de guerre à soutenir. Mais encore faut-il que tout cela se fasse avec quelque intelligence et avec quelque souci du sens commun, de l'honnêteté et de la vérité. Autrement le résultat qu'on obtient est diamétralement opposé à celui que l'on cherchait.

Le sentiment que nous exprimons là n'est pas isolé.

Nous comprenons très bien que toute vérité n'est peut-être pas bonne à dire, qu'il peut y avoir façon de dire les choses; mais nous tenons aussi que ce qu'on dit doit être vrai, que ce qu'on rapporte doit avoir quelque bon sens.

La presse, en général, accueille le tout et fait son possible pour ne marquer aucun discernement. Le lui dire ne la fera pas changer, que voulez-vous ! Notre radio, pour ce qui est des rapports qui émanent de sources canadiennes, américaines ou anglaises, s'efforce de marquer pas mal d'honnêteté; mais quand elle sort de là elle n'est pas difficile sur les nouvelles et se prête aux plus beaux commérages.

Ne parlons pas des pays de l'Axe : ils sont menteurs dès le commencement; mais faut-il croire les yeux fermés tout ce que nos amis les Russes, par exemple, nous ont conté ou qu'on a conté d'après eux avec une complaisance flagorneuse depuis l'automne dernier ? Tous ces morts, ces blessés, dénombrés après chaque journée de combat, tous ces tanks démolis, tous ces avions descendus ! Il ne devrait plus rien rester !

Est-il permis de douter, quand on nous dit à la radio et que les journaux publient en grosses manchettes, d'après le Service soviétique des Renseignements : « Les Allemands ont perdu 10.000.000 d'hommes au cours de la première année de guerre avec l'U. R. S. S. »

Dix millions en un an ! que les Russes tiennent bon encore quelques mois seulement et la guerre sera finie, faute d'Allemands ! Ce serait bien à souhaiter ! Mais... On nous dira un de ces matins que les Boches déjà tués renaiscent, ce qui explique qu'il y en ait encore.

Pierre DUPONT.

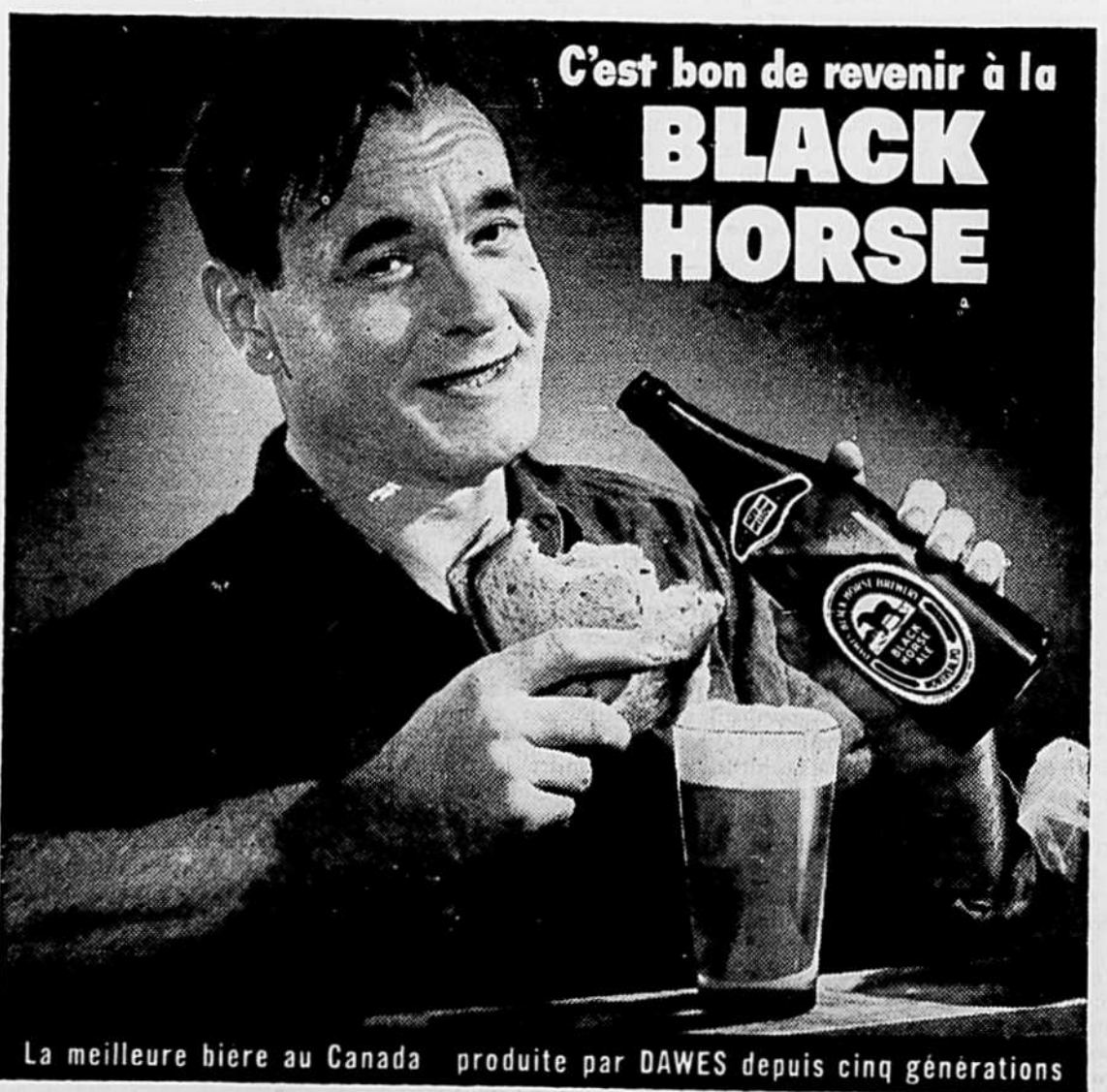
(« LE PROGRES DU SAGUENAY »)

PAINKILLER
EN USAGE DEPUIS PRES DE 100 ANS
Le meilleur remède de famille
SERVEZ-VOUS EN POUR CRAMPES & REFOIDISSEMENTS FAITES-EN USAGE POUR ENTORSES, CONTUSIONS, ETC.



Quand on entend
le SIFFLET DE MIDI

C'est bon de revenir à la
BLACK HORSE



La meilleure bière au Canada produite par DAWES depuis cinq générations

Lettre de Londres

par GLANVILLE CAREW
(British United Press)

Il y a trois cent soixante-quatorze ans, les cours de justice anglaises ont, sans le vouloir, semé des ennemis en ce pays; des ennemis qui ont persisté sous une forme ou sous une autre depuis lors et qui aujourd'hui ne sont pas encore tout à fait disparus.

En l'an 1568, vingt ans avant l'organisation de l'Invincible Armada, fut soumise au cours de justice la cause de la reine Elizabeth contre le comte de Northumberland. Les faits précis de la cause n'ont pas d'importance aujourd'hui, mais le jugement d'alors cependant garde toute la force du « précédent » en droit.

Il avait été alors promulgué que le propriétaire d'un lopin de terre en ce pays était le propriétaire de tout ce qui se trouvait sous la surface de son champ jusqu'au centre de la terre. Propriétaire de tout, c'est-à-dire, à l'exception de « métaux royaux » : l'or et l'argent. Ces métaux étaient « métaux du Roi ou de la Reine » parce qu'en quelque endroit de l'île où on les aurait trouvés ils étaient propriété de la Couronne; mais ils étaient si rares que cette exception n'avait pas beaucoup de conséquences.

Il convient d'admirer cependant la précision avec laquelle les juges de ce temps avaient limité le droit de propriété terrienne. Ils mentionnaient spécifiquement « jusqu'au centre de la terre »; parions qu'en bons juristes ils avaient prévu les droits des propriétaires des Antipodes; donc « jusqu'au centre de la terre », mais pas plus loin.

Cependant ces braves juges du XVI^e siècle ont certainement eu beaucoup de mal à établir les droits de propriété dans l'autre direction : de la surface de la terre en allant vers le ciel. Ils n'ont pas prévu le jour où ce pays renfermerait les plus grands centres industriels du monde et que des fortunes immobilières reposeraient sur les masses de charbon qui constituaient notre sous-sol. Ils n'avaient pas prévu que des conflits d'intérêts allaient faire rage de génération en génération entre les propriétaires du sol, les propriétaires de mines et les mineurs; entre le capital et le travail; entre des industries rivales intéressées à l'exploitation du charbon et à son usage. Et cela a commencé officiellement en 1568.

En dépit des arrangements entre parties, en dépit des baux, des contrats de travail, des règlements statutaires et tout le reste, il reste que la loi ancienne est toujours en vigueur et que le propriétaire de la surface du sol est aussi propriétaire de tout ce qui se trouve dessous. Et en ce pays, c'est du charbon.

Lorsque ce pays entra dans l'ère industrielle, au début du siècle dernier, le charbon était exploité de façon commerciale, pourrait-on dire, et toute notre économie était basée sur cette industrie. Les compagnies de chemin de fer se fondèrent alors et la construction des voies ferrées fut rapide; les locomotives brûlaient du charbon et en transportaient aussi jusqu'au bout du rail; les usines et les fonderies en utilisaient des quantités énormes et dans tous les ports du pays, les navires en chargeaient pour l'exportation. La demande était énorme, mais les réserves de combustible étaient presque inépuisables.

C'est pendant cette période que les propriétaires-fonciers, petits et grands, mais surtout les grands, firent fortune. Aux risques et dépens des prospecteurs de charbon, ils donnaient la permission de creuser des puits sur leurs terres à la condition de toucher une royauté sur chaque tonne de charbon qui en sortirait. Cette royauté ne devait pas varier même si la charbonnerie changeait de propriétaire ou si les salaires des mineurs variaient. Le propriétaire terrien ou les propriétaires de mines.

Et pendant des générations, l'exploitant de la mine paya au propriétaire du sol ou à son représentant un droit sur chaque once de charbon qu'il tirait des profondeurs de la terre. Evidemment, certains grands propriétaires terriens formèrent des compagnies pour exploiter eux-mêmes leur charbon, mais cela ne changea rien à l'affaire.

Cependant, avec le temps, la situation industrielle changea. Les exploiters de mines ne firent pas d'aussi grands profits et les

mineurs sur le dos desquels on tentait de faire des profits s'élevèrent en justes réclamations de leurs droits à un salaire raisonnable. La situation devint grave et les autorités enfin décidèrent d'intervenir.

Après des négociations nombreuses et compliquées, le gouvernement est actuellement parvenu à établir un accord par lequel il achètera au coût de \$332.250.000 les droits des propriétaires terriens sur les propriétés de mines.

Maintenant il ne reste plus qu'à décider qui sera propriétaire des mines. Rien que cela.

Un comité spécial d'enquête vient de décider que les mineurs du pays recevront une augmentation générale de \$117.500.000 par année. Un parti politique a commencé une violente campagne pour la nationalisation des mines du pays. Les entreprises privées regimbent. Le gouvernement, qui doit à tout prix augmenter la production, vient de décider de prendre le contrôle de toutes les mines et d'organiser cette industrie comme service national en attendant que le parlement décide qui en sera propriétaire à l'avenir.

TRIBUNE LIBRE

Cabano, 27 juillet 1942.

Garde territoriale (Home Guard).

Ainsi que dans plusieurs endroits, notre village organise une garde territoriale (Home Guard) et un grand nombre ont répondu à l'appel.

L'officier en charge de ce recrutement est très satisfait du résultat à date, car tous les hommes disponibles se rendent à l'appel avec enthousiasme et patriotisme; les paroisses voisines vont s'organiser également.

Par contre il est regrettable de constater que certaines personnes ne permettent d'émettre à cet égard des opinions fausses et anti-patriotiques.

Evidemment, chacun est libre d'avoir sa façon de penser, mais le soussigné proteste contre le dénigrement qui peut se faire relativement à ce mouvement, lequel est nécessaire et, de plus, nul citoyen n'a le droit de critiquer les actes de notre gouvernement, à l'époque où nous sommes.

A bon entendeur, salut...

F. TRIQUET, major.

BIC

M. et Mme Luc Choquette ainsi que leurs enfants Pascal et André, de Montréal, sont en villégiature à Bic.

M. Lorenzo Turcotte, de Pasca, est de passage chez M. Ernest Turcotte.

M. Edmond Gagné et sa fille Carmen, de Trinité-des-Monts, sont en visite chez leurs parents M. et Mme Omer Gagné.

Mme Louis-Philippe Roy et son fils Raymond, de Montréal, chez M. Romuald Lavoie.

Mlle Jeanne d'Arc Rioux, de Trois-Pistoles, chez son oncle M. Ferdinand Voyer.

M. Maurice Lavoie, d'Arvida, est de passage à Bic, chez ses parents.

M. et Mme Arthur Roussel, de Coaticook, sont de passage à Bic à l'occasion du mariage Gagné-Roussel.

Miles Rita et Colette Labbé, de Rivière-du-Loup, sont les invitées de leur cousine Mlle Madeleine Boucher.

M. Adrien Voyer, de Chicoutimi, est à Bic à l'occasion du mariage Voyer-Lonchamp.

Mariages.—Le 11 juillet, M. Philippe Roussel, fils de M. et Mme Arthur Roussel, de Bic, et Mlle Yvette Gagné, fille de M. et Mme Léo Gagné, ainsi que M. Joseph Roussel et Mlle Dorilda Gagné, fille de M. et Mme Léo Gagné.

Le 16, M. Lorenzo Longchamp, fils de M. et Mme Charles Longchamp, et Mlle Malvina Voyer, fille de M. et Mme Pierre Voyer.

Le 18, M. Joseph Rousseau, fils de M. et Mme Charles Rousseau, et Mlle Imelda Rioux, fille de M. et Mme Ferdinand Rioux, de St-Gabriel.

Nos meilleurs vœux de bonheur accompagnent ces nouveaux époux.

ST-OCTAVE DE METIS

Décès.—Mercredi, est décédé après une longue maladie, M. Jules G. Martin, âgé de 85 ans et 10 mois, époux de Dame Malvina Thibault. Les funérailles ont eu lieu samedi au milieu d'une assistance nombreuse de parents et amis. Nos condoléances aux familles en deuil.

Commissaire d'écoles.—M. Elzéar Bouchard, cultivateur, a été élu commissaire d'écoles par acclamation.

Naissance.—M. et Mme Robert Fortin, une fille baptisée sous les noms de Marie-Danielle. Parrain et marraine, M. et Mme Ant. Beaulieu, de Ste-Angele, oncle et tante de l'enfant.

Mariages.—Mercredi matin, M. Gilbert Pelletier conduisait à l'autel Mlle Jeanne-Yvette Morissette, fille de M. Majorique Morissette. Après un déjeuner chez le père de la mariée, les nouveaux époux sont partis en voyage de noces.

Mercredi, M. Alexis Lévesque fils convoitait avec Mlle M. A. Lévesque, de St-Damase.

Notes locales.—Miles Gilbert et A. Lebel, de Montréal, passent leurs vacances chez des parents. Mlle Maria Gauthier, de St-Adelme, passe quelques jours en visite chez sa sœur Mme Jos. Gagnon.

M. Gabriel Hudon, de St-Cyprien, Co. Dorchester, Miles

Elisabeth et Monique Hudon, de Ste-Anne de la Pocatière, ont fait un court séjour chez M. Edouard Hudon, la semaine dernière.

Mlle Gilberte Lévesque, de Québec, est actuellement en visite chez sa mère Mme Phélie Lévesque.

Le soldat Robert Ouellet, de Camp-Borden, Ont., est venu chez ses parents, M. et Mme Léo Ouellet.

MM. Gérard Daigle, R. C. A. F., et John Ratuse, R. C. A. F., de Mont-Joli, de passage chez des amis au village, mardi dernier.

DECLARATION DU PRESIDENT ROOSEVELT AU SUJET DE LA LOCATION DE LA MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE

Washington.—Parlant de la politique qui vise à mettre fin à une injuste discrimination envers les non-citoyens en quête d'emploi, le Président Roosevelt déclarait, le 12 juillet, que désormais il ne sera point toléré que l'on refuse du travail aux aspirants simplement parce que ceux-ci sont d'origine étrangère.

Il dit qu'un refus de travail à tout un groupe ou à toute une classe de gens constituait une injustice et offrait un danger pour l'effort de guerre.

M. Roosevelt fit remarquer que la loi ne stipulait pas de restrictions sur la location de la main-d'œuvre étrangère, à l'exception d'une permission spécifique du département de la guerre ou de la marine que doivent obtenir les étrangers pour travailler dans les industries de guerre ou s'acquiescent des travaux d'un caractère secret, confidentiel ou restreint.

« La loi fédérale ne comporte pas d'autre restriction sur la location de la main-d'œuvre étrangère, a fait remarquer le Président. La loi fédérale ne comporte point de restriction sur la location de citoyens d'origine étrangère, quel que soit leur nationalité ».

M. Roosevelt conseilla ensuite aux étrangers qui cherchent un emploi dans les industries de guerre qu'ils accomplissent des travaux secrets ou d'un caractère restreint, de se procurer, à cette fin, une formule auprès du United States Employment Service, lequel Service les aidera à établir cette formule, le recto seulement car le verso est établi par l'employeur. La formule établie est ensuite envoyée à l'un des deux départements (selon le cas), qui rend une décision dans les 48 heures, décision sujette à être reconsidérée par la suite.

Il est à remarquer que si la politique fédérale relative à la main-d'œuvre n'est pas observée, les griefs de non-citoyens et les cas de mauvaise foi dans l'observance de cette mesure, pourront être soumis au Comité on Fair Employment Practices, à Washington.

Ce système de la location de la main-d'œuvre fut mis en application à la demande du président du pays, par le Procureur Général Biddle, le Ministre de la Guerre Stimson, le Ministre de la Marine Knox et Malcolm Maclean, président dudit Comité on Fair Employment Practices.

M. Roosevelt demanda aux Départements intéressés d'accorder une « attention spéciale et empreinte » aux nationaux des pays alliés, des républiques américaines amies, ainsi qu'à tous les autres étrangers, même à ceux qui sont originaires de pays ennemis et qui entrent dans les catégories suivantes :

A.—Les étrangers qui ont servi dans les forces armées des Etats-Unis et qui ont obtenu leur congé définitif et avec honneur.

B.—Les étrangers qui ont ou qui ont eu des membres de leurs familles immédiates dans le service militaire des Etats-Unis.

C.—Les étrangers qui ont continuellement habité les Etats-Unis depuis 1916 et qui n'ont pas été dans leur pays natal au cours des dix dernières années.

D.—Les étrangers qui ont épousé des personnes citoyennes à la date du mariage et qui ont habité les Etats-Unis continuellement depuis 1924 et qui n'ont pas été dans leur pays natal au cours des dix dernières années.

E.—Les étrangers qui ont fait la déclaration d'intention et la demande des lettres de naturalisation antérieurement au 7 décembre 1941.

NOMINATION

Nous apprenons que le Frère E.-H. Parent, c.s.v., a été nommé à la Maison Notre-Dame-des-Champs, Sully.

RECOLTES PROMETTEUSES

Québec.—Les conditions des récoltes durant la dernière quinzaine ont été généralement bonnes dans toute la province, nous apprend un bulletin du Bureau des statistiques, section agricole.

La fenaison est terminée presque partout et le volume de foin engrangé est grandement supérieur à la faible récolte de l'an dernier. On a commencé à moissonner l'orge et l'avoine hâtive dans le district de Montréal; le rendement est satisfaisant à date, mais plusieurs champs de variétés tardives mûrissent trop vite à cause de la sécheresse qui sévit actuellement dans la région de Joliette et s'étend jusqu'à la vallée de l'Outaouais. A moins que de bonnes pluies ne viennent restaurer les pâturages qui se dessèchent dans ces mêmes régions, il est à craindre qu'on éprouve un fléchissement dans la production laitière.

Les pommes de terre et le lin continuent à avoir une belle croissance et les perspectives de récolte sont très encourageantes. Le bulletin mentionne qu'un grand nombre de fermiers se plaignent de la rareté de la main-d'œuvre, ce qui a pour effet de retarder les différents travaux de la terre.

Quant aux fléaux agricoles saisonniers, le même bulletin nous apprend que les insectes et les maladies qu'on rencontre généralement dans les cultures, rien d'inquiétant à l'heure actuelle. La pyrale du maïs est bien moins abondante que d'habitude par suite des conditions climatiques défavorables à l'insecte dont la ponte a été beaucoup diminuée. Cette diminution provient du fait que le nettoyage de ce printemps a été fait d'une manière plus soignée que d'habitude.

REGION AGRONOMIQUE No 1 : Bonaventure, Gaspé-nord, Gaspé-sud, Iles de la Madeleine.

La fenaison bat son plein dans le district et un rendement de 12 tonnes à l'acre est obtenu dans les prairies améliorées. Les averse récentes ont favorisé la végétation générale, mais quelque peu retardée la coupe du foin. Abondance de moutarde dans les champs de grains. La production laitière est normale.

REGION AGRONOMIQUE No 2 : Matane, Matapédia, Rimouski, Rivière-du-Loup.

Bien que retardée par la température humide, la fenaison progresse et la qualité du foin est assez bonne. La croissance des céréales est passable seulement, celle des patates et des légumes est bonne. Les pâturages sont presque médiocres. La main-d'œuvre est pratiquement impossible à embaucher.

REGION AGRONOMIQUE No 3 : Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Temiscouata.

La fenaison progresse normalement. Les grains auraient besoin d'un peu de pluie. La récolte de choux de Siam à table s'annonce pas très bonne dans le comté de L'Islet, mais celle du lin est très prometteuse.

PRIX ET COMMENTAIRES DU MARCHÉ

La Coopérative Fédérée de Québec fournit les commentaires suivants sur le marché

BEURRE
La semaine dernière notre marché au beurre a affiché une tenue assez vigoureuse.

Une meilleure demande et une offre modérée contribueront à raffermir quelque peu les cotes.

Lundi matin, le 27 juillet 1942, les prix du beurre No 1 pasteurisé, au gros, variaient de 34 1-4c à 34 3-8c la livre.

FROMAGE
Le contrat intervenu entre la Grande-Bretagne et le Gouvernement Canadien permet une distribution régulière et les prix sont stables.

PRIX DE REMISE DE LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC, SUCCURSALE DE QUEBEC.

Semaine finissant le 25 juillet 1942

OEufs

A — Gros — 34c.
A — Moyens — 32c.
B — 28 1/2c.
A — Poulettes — 29 1/2c.
C — 25c.

VEAUX ABATTUS
(Engraisés au lait)

Choix, 90 lbs et plus — 18c.
Bons, 80 lbs et plus — 17c.
Moyens — 15c.

POULETS ABATTUS
A — 5 lbs et plus — 23c.
A — 4 lbs jusqu'à 5 lbs — 21c.
B — 4 lbs et plus — 21c.
B — 4 lbs jusqu'à 5 lbs — 19c.
C — 5 lbs et plus — 18c.
C — 4 lbs jusqu'à 5 lbs — 16c.

POULETS ABATTUS

Engraisés au lait
A — 5 lbs — 30c.
B — 5 lbs — 28c.
POULETS SELECTIONNES
A 6 lbs et plus — 29c.
B — 6 lbs et plus — 27c.
C — 6 lbs et plus — 25c.

Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

PORCS LIVRES ABATTUS
Prix nets.
Pesant 100 à 140 lbs — 16c.
PORCS RECUS VIVANTS
(Classification établie après l'abatage).

Sur base du bœuf
Pesant 100 à 140 lbs — 16 1/4c.
PRIX DE REMISE POUR BEURRE ET FROMAGE, MONTREAL ET SUCCURSALE DE QUEBEC.

ASSURANCES
S. Z. COTE, ENR.

successeur
S. Z. COTE

LUCIEN MORIN, gérant.
Edifice Banque Canadienne Nationale
C. P. 459 — RIMOUSKI, Qué.
Tél. Bureau 33 — Résidence 378-M-4.
Au service du public depuis 30 années.

L'INSTITUT RHEAULT
MONT-JOLI ET RIMOUSKI
COURS COMMERCIAL
PRATIQUE COMPLET

Nos diplômés se placent avantageusement.
Ouverture des cours : le 9 septembre.
Pour renseignements, s'adresser à
L'INSTITUT RHEAULT,
MONT-JOLI, Qué.

Georges MASSON
COMPTABLE AGREE
CHARTERED ACCOUNTANT

149 St-Germain, RIMOUSKI.

EDMOND RIOUX
COMPTABLE VERIFICATEUR

Audit, Vérification, Préparation de bilan, Rapport de l'impôt sur le Revenu, installation de système de livres, Comptes entre débiteurs et créanciers.
BUREAU : à 65 rue Rouleau, RIMOUSKI.
Tél. 281.

ARSENE MICHAUD
ENTREPRENEUR DE FUNERAILLES
EMBAUMEUR DIPLOME
SERVICE AMBULANCE
No 1, Rue St-Paul, Côté-Est de la Cathédrale, RIMOUSKI.



Pour la...
Vente, location et réparation de machines à écrire, machines à additionner.
L'Imprimerie Gilbert Ltée.
RIMOUSKI.

Pacifique Canadien

Pourquoi ne pas prendre avantage de notre longue expérience dans l'organisation de voyages par terre ou par mer? Nous sommes à votre entière disposition.

Adressez-vous à F. Fortier, Agent du Traffic-Voyageur, Pacifique Canadien, Gare du Palais, Québec, représentant toutes les compagnies de navigation océanique ainsi que toutes les Agences de Voyages, ou à P. E. Gignas, Agent du District, Gare Windsor, Montréal.



COLLEGE SACRE-COEUR SACRED HEART HIGH SCHOOL
ECOLE D'ARTS ET METIERS
Cours français : Commercial ou Scientifique.
Cours anglais : Commercial ou Classique.
Ouverture en septembre 1942.

LES FRERES DU SACRE-COEUR, VICTORIAVILLE, P. Q.

J.A. GENDREAU, O.D.

OPTOMETRISTE-OPTICIEN

SAINT-FABRIEN

BEURRE FRAIS

Semaine finissant le 20 juillet 1942

Inclusivement
No 1 pasteurisé 33 3-4c.
No 1 non pasteurisé 33 1-4c.
No 2 32 3-4c.

FROMAGE BLANC

Semaine finissant le 21 juillet 1942

No 1 19 5-8c.
No 2 19 1-8c.
No 3 18 5-8c.

F. A. B. Montréal.
N. B.—Ces prix sont nets, les frais de vente et d'entreposage ayant été déduits.

CARTES PROFESSIONNELLES

— Avocats —

GAGNON & GAGNON
AVOCATS

Paul-Emile Gagnon, C. E.
Gilles Gagnon
Immeuble de la Cie de Foyers
RIMOUSKI

CASGRAIN, CARON & TESSIER
AVOCATS

Perrault Casgrain, C. E.
Amédée Caron, C. E.
Maurice Tessier, L. L.
RIMOUSKI

Immeuble BANQUE CANADIENNE NATIONALE
Bureau à AMQUI : Le deuxième et le troisième vendredi de chaque mois au bureau de l'hôtel Gagnon.

ARTHUR GENDREAU, L. L.
AVOCAT

Immeuble Ruelle Provinciale
RIMOUSKI

Bureau Amqui (hôtel Lange) les 1er et 3ème samedis de chaque mois.

ALPHONSE GARON, C. R.
AVOCAT

RIMOUSKI

Bureau à AMQUI (hôtel Gagnon) les 1er et 3ème samedis de chaque mois.
Bureau à MATANE (hôtel Berland) les 1er et 3ème samedis de chaque mois.

AVOCATS
St-Onge, Doran & D'Anjou

Immeuble H.-G. LEPAGE
Côte, rue St-Germain et de la Cathédrale.

Art. St-Onge. Dan. Doran.
Tél. Rés. 603. Tél. Rés. 88
Charles H. D'Anjou. Tél. Rés. 180

HENRI FISET, L. L.
AVOCAT

Immeuble ELAM
81 Ave. de la Cathédrale
RIMOUSKI

— Notaires —

EUDORE COUTURE
Licencié en droit
NOTAIRE

Bureau : Immeuble GILBERT
Domicile : Rue St-Germain
RIMOUSKI

BELZILE & BELZILE
NOTAIRES

Gleason Belzile, L.L.L.
Immeuble BANQUE CANADIENNE NATIONALE
RIMOUSKI

— Arpenteur —

LOUIS-LEO DOYON
ARPENTEUR-GEOMETRE
Ingénieur-Forêtier Conseil

Tél. 324 340 Rue St-Germain
RIMOUSKI

— Architectes —

G. FERNAND CARON
ARCHITECTE

BUREAU : A Rimouski, 27 Ave. de la Cathédrale. Tél. 82, les 1er et 3ème samedis de chaque mois. — BUREAU A QUÉBEC : 88 Côte de la Montagne. Téléphone : 1-7344.

ROBERT BLATTER
Studio d'art moderne.

— Médecin —

Dr J.-O. DRAPEAU
MEDECIN-CHIRURGIEN
Des Hôpitaux de Paris
184 rue St-Germain
RIMOUSKI

— Courtier —

J. ADEODAT DRAPEAU
Courtier d'Assurances Générales, Vie, Feu, Automobiles, Accidents et Maladies, etc.
BUREAU : Rue Lepage, près du Garage Desrochers & Dionne.
Téléphone 75 RIMOUSKI

LES CANADIENNES SONT HEUREUSES DE SERVIR DANS LE CORPS FEMININ DE L'ARMEE



Les jeunes filles de toutes les parties du Canada, qui sont en service actuellement dans le Corps féminin de l'Armée canadienne, libérant ainsi les hommes physiquement aptes au combat, sont vraiment heureuses de servir, comme ces photographies le démontrent. Le Corps féminin de l'Armée qui triplera sa force durant les prochains mois, affecte les jeunes filles à un grand nombre de tâches qu'accomplissent leurs sœurs civiles. Dans chaque département de l'Armée, les femmes sont en train de prouver qu'elles travaillent efficacement et bien. On a grand besoin de dactylos dans le C.F.A.C. La jolie sténographe de la photo du haut était une simple volontaire il y a quelques mois. Elle est maintenant promue au grade de sergent. On la voit en train de recevoir la dictée d'un officier. Les membres du Corps féminin sont familières avec tous les aspects de la vie militaire et dans la photo du bas, on voit trois volontaires occupées à l'entretien des véhicules à Ste-Marguerite. Ce sont la caporale suppléante E. Reid et les volontaires P. Robinson et E. Davis. Celles qui désirent s'enrôler dans le C.F.A.C. peuvent obtenir des renseignements au plus proche bureau de recrutement. (Photographie de l'Armée canadienne).

NOTES LOCALES

— Le major (Dr) Philippe Simard nous a quittés hier soir pour aller prendre la direction d'un hôpital militaire en Angleterre. Ses nombreux amis avaient organisé, à cette occasion de son départ, un send-off au cours duquel de riches cadeaux furent offerts à notre distingué concitoyen.

— M. André Desgagné, de Québec, était à Ste-Luce-sur-mer en fin de semaine, l'hôte du major et madame Adrien Gagné.

— M. H. Pinsonneault, officier du Bureau de Revision de l'Office du Crédit Agricole du Québec, était en ville et dans la région par affaires, cette semaine.

— Mlle Anniella Vaillancourt, Gergette et Odette Burgess passent la fin de semaine à Mont-Joli, les invités de Mlle François Gendron.

— Mlle Thérèse Lévesque est

LE PROGRES DU GOLFE

RIMOUSKI, P. Q.

Georges Masson, gérant.

Publié tous les vendredis.
Prix de l'abonnement \$1.00 par année.
\$1.50 à l'étranger.
Tarif des petites annonces :
une fois .50 pour vingt mots
quatre fois \$1.50

Bureau : au Magasin St-Georges,
174 rue St-Germain.

Les abonnements et les petites annonces sont reçus aussi au Magasin St-Georges, 174 rue St-Germain.

PETITES ANNONCES

FERME A LOUER OU A VENDRE
Située à 1/2 mille de la station de St-Moïse. Bonne maison et grange. S'adresser à la Banque Provinciale du Canada, Sayabec, Qué.

MAISON A VENDRE

A de bonnes conditions. 1 étage, grandeur 28 x 30, 7 pièces. Finie à l'extérieur et à l'intérieur. Toute personne intéressée est priée d'écrire ou venir en personne. S'adresser à M. Georges Saindon, St-Robert Bellarmin, Rimouski.

POSTE DE COMMERCE A VENDRE

Abandon des affaires pour cause de santé. Poste de commerce établi depuis 40 ans : chevaux, foin, grains, grande écurie, hangar, grande maison, bon terrain, au centre du village, près de l'église et de la gare. S'adresser à M. Jean Bellavance, B. P. 22, St-Fabien, Co. Rimouski.

MENAGERE

Ménagère demandée pour presbytère. Ecrivez à : Le Progrès du Golfe, Rimouski.

OCCASION SPLENDIDE de vous créer un commerce payant bien à vous. Durant vos loisirs ou si vous êtes exemptés du service militaire, vendez THE, CAFE et autres nécessités domestiques de qualité supérieure dans territoire réservé. PAS DE RISQUE. Trente jours d'essai. Coopération entière est accordée. Demandez détails : JITO, 1435 Montcalm, Montréal.

Hommes, femmes, passés 40 ans! Usés, Vieillis?

Cherchez-vous une Vitalité Normale? Vous voulez-vous épanouir, sentir, avoir l'âge de jeunesse, conserver votre énergie et votre vitalité? Vous voulez-vous épanouir, sentir, avoir l'âge de jeunesse, conserver votre énergie et votre vitalité? Vous voulez-vous épanouir, sentir, avoir l'âge de jeunesse, conserver votre énergie et votre vitalité?

AVIS

Le 31ème jour d'août, 1942, Benoit Quimper, commis, domicilié à Price, comté de Matane, district de Rimouski, présentera à l'un des honorables juges de la Cour Supérieure siégeant à Rimouski, au palais de justice, une requête demandant l'émission des lettres de vérifications aux fins de constater :

a) que Adèle Thibault, Quimper, de son vivant épouse commune en biens de Alfred Quimper, domiciliée à Price, est décédée à Price le 31 août, 1938;

b) que la succession de Adèle Thibault-Quimper est dévolue à Benoit Quimper, son fils unique et seul héritier.

Mont-Joli, le 26ème jour de juin, 1942.

STEIN & DUSSAULT,
Procureurs.

GARAGE THERIAULT

(Ancien poste du Garage Thérberge)

REPARATION.

VULCANISATION DES CHAMBRES A AIR

Lavage d'auto — graissage — polissage —
soudure à l'oxygène.

Ouvert de 7 heures le matin à 11 heures le soir.

JOSEPH THERIAULT

Mécanicien

136 Rue St-Germain RIMOUSKI.

de retour d'un voyage à Chicoutimi, où elle fut l'invitée de M. et Mme Camille Pinault.

— M. et Mme Paul Lévesque, accompagnés de Mlle Madeleine Bouillon, sont de retour d'un voyage de quelques semaines à Rivière-du-Loup.

— M. le curé N. St-Laurent, de Le Jeune, était en promenade chez le capitaine Godefroy Bouillon, cette semaine.

— Mlle Ginette Cutnam, de Rivière-du-Loup, est en promenade à Rimouski, chez M. et Mme Roland Lévesque.

— M. et Mme E. W. Mews passent quelques jours de vacances chez M. et Mme Gérard Cloutier.

— Mlle Suzanne Cloutier, d'Ottawa, est en promenade chez Mlle Lucile Gagnon.

— Mme Wilfrid Perron, son gendre et sa fille M. et Mme Rémi Brouil, de Montréal, sont en visite chez M. et Mme Emile Huot, de Rimouski. Mme Perron n'avait pas vu son frère M. Emile Huot depuis 23 ans. Ils ont aussi visité Mlle Anna Clais, de la Pointe-au-Père.

— Mlle Henriette Sasseville, de Ste-Anne des Monts, était de passage à Rimouski, au commencement de la semaine.

— M. et Mme Gustave Francoeur sont retournés à Québec après avoir passé quelques semaines de vacances au Rocher-Blanc.

— Mlle Norma Nadeau est de retour de Passébiac, où elle a fait un séjour dans sa famille.

— M. et Mme Honorius J. Hépelle, de Montréal, étaient, ces jours derniers, en visite chez M. et Mme Narcisse Bérubé, de Trois-Pistoles, et chez M. et Mme Napoléon St-Laurent, de St-Anaclet.

— M. J. St-Arnaud, architecte-paysagiste, de Montréal, était en ville, par affaires, au cours de la semaine.

— Madame Athanasie Lepage est de retour d'un voyage dans l'Abitibi et à Ottawa.

— M. Gérard Thibault est de retour d'une promenade à Ste-Henédine, Dorchester, où il a visité ses parents.

— M. et madame Jean Matte sont de retour de leur voyage de noces à Québec et Montréal.

— Madame M.-A. Drapeau, de Toronto, est en promenade à Rimouski. Elle loge à l'Hôtel St-Louis.

— Mlle Raymonde Lavoie, de Montréal, était en visite chez M. et Mme Raoul Deschênes, récemment.

— M. et Mme Antoine St-Amand sont de retour de Québec, où ils ont passé quelques jours de vacances.

— Mlle Arleen Tardif, de Cowansville, est en visite chez M. et Mme Hector Garon.

— Mlle Octavie Auchu, de Montréal, était en ville, au début de la semaine.

— M. et Mme Léopold Francoeur, de Québec, sont en visite en notre ville chez Mme Lauréat Bélanger.

— M. G.-C. Duffy a passé la fin de semaine à Québec.

— Mlle Lucile Pilote, G.M.G., est de retour d'une promenade dans la Gaspésie.

— Mme Paul Lepage et Mlle Colette Gagnon ont reçu, jeudi, à un shower de porcelaine en l'honneur de Mlle Françoise Ringue, à l'occasion de son prochain mariage.

— Mlle Laurette Banville, de Montréal, passe quelques semaines de vacances à Rimouski-Est.

— Mlle Zénalda Bouchard a passé la fin de semaine à Amqui.

— M. et Mme Lucien Lepage sont de retour d'un voyage à Ottaw.

— M. et Mme J.-S. St-Amand et leurs jeunes filles, de Québec, étaient en ville, récemment, les invités de M. et Mme Antoine St-Amand.

— Mlle Alice Tanguay est actuellement en vacances à Ste-Anne des Monts, où elle passera une quinzaine chez ses parents.

— Mlle Yvonne D'Anjou recevait mercredi à l'heure du thé en l'honneur de Mlle Françoise Ringue.

— Madame Paul Genest est de retour de Québec, où elle a passé la fin de semaine.

— Mlle Antoinette Lebel passe quelques semaines de vacances chez ses parents M. et Mme Isidore Lebel, de Lac-au-Saumon.

— M. Georges Poirier, Garde A. Poissant, Mme F.-X. Lapierre, Mlle Pinsonneault et Sicotte, de St-Jean d'Iberville, en route pour la Gaspésie, étaient de passage à Rimouski, ces jours derniers.

— Mme Jos. Vaillancourt a passé la semaine dernière à Québec, en promenade chez des parents.

— M. et Mme Jean-Marie Lamontagne, de Trois-Rivières, étaient de passage chez Mme Zénon Gagnon en commencement de la semaine, et sont allés visiter M. et Mme (Dr) Eustache Langis, à Matane.

— M. et Mme Jos. Pelletier et leur fille nous ont quittés pour aller demeurer à Québec.

LES VETERANS DU BAS DU FLEUVE

Leur recrutement pour la « Garde des Vétérans »

Le major Jules Thibault, commandant de la 19e compagnie de Vétérans, est parti de Québec mercredi après-midi pour visiter le bas du fleuve, en compagnie du capitaine Léonard Tremblay, officier recruteur et député de Dorchester.

Comme on le sait, la garde des Vétérans du Canada a lancé au commencement de la semaine une grande campagne de recrutement afin d'enrôler 2.500 anciens combattants dans les rangs de l'armée active. Tous ceux qui ont combattu avec les armées alliées au cours de la guerre de 1914 à 1918 sont éligibles dans cette fameuse garde. Le major Thibault, qui a été envoyé à Québec pour faire du recrutement dans le district militaire No 5, s'est rendu mercredi au camp de Léuzon, à celui de Montmagny, et a visité quelques vétérans à St-Pacôme.

Hier matin, il a reçu avec le capitaine Tremblay tous les vétérans de Rivière-du-Loup. Hier soir, au manège du centre d'instruction de Rimouski, une assemblée eut lieu sous la présidence du Lt-col Bellavance, commandant du centre d'instruction.

DECES

Le 28 juillet, est décédé, à l'Hôpital St-Joseph de Rimouski, Gaetan Beaulieu, âgé de 4 ans et 3 mois, fils de M. Cyrille Beaulieu, de Ste-Angele.

Le 28 juillet, est décédé à l'âge de 3 ans, à l'Hôpital St-Joseph de Rimouski, Rodier Ouellet, enfant de M. Napoléon Ouellet, de Lac-des-Aigles.

Le 29 juillet, décédait à l'Hôpital St-Joseph de Rimouski, M. Charles-Eugène Dionne, âgé de 27 ans, fils de M. Henry Dionne, de Rivière-Ouelle, Co. Kamouraska.

A l'Hôpital St-Joseph, le 30 juillet, est décédé M. Clément Croit, fils de M. Thomas Croit, de St-Anaclet. Les funérailles auront lieu à St-Anaclet, lundi le 3 août à 9 heures. Le défunt faisait partie de l'armée, section artillerie, depuis un an.

Nos sincères condoléances aux familles en deuil.

\$500 D'AMENDE

Québec.—La maison Carrier et Goulet a été condamnée à \$500 d'amende et aux frais, par M. le juge Thomas Tremblay, après avoir plaidé coupable à l'accusation d'avoir enfreint l'ordonnance qui fixe le prix de la viande. Les quatre plaintes spécifiant que durant la période qui s'étend du premier décembre au mois de juillet, la maison inculpée avait vendu des viandes à des prix supérieurs aux prix maxima fixés par l'ordonnance du gouvernement fédéral.

Me Paul Roy occupait pour la Commission.

LAC-AU-SAUMON

Naissance.— Lucie-Micheline, enfant de M. et Mme Gérard Jancas (Agnès Gauthier). Parrain, M. David Jancas, d'Amqui, oncle de l'enfant; marraine, Mme P.-E. Fournier, de Québec. Porteuse, Mme Arthur Gauthier.

REUNION DES ANCIENS DU COLLEGE DE ST-ALEXANDRE DE LA GATINEAU

A RIMOUSKI

Révérant Père Mamie, de Lac-au-Saumon.

L'abbé Joseph Laurent, de Montréal.

L'abbé Raoul Vaillancourt, de Petite-Madeleine.

L'abbé Paul-Etienne Michaud, de St-Donat.

Père Hilaire Beaulieu, C. S. Sp. Capitaine Abbé Maurice Laplante, O. M. L., aumônier au camp d'aviation de Mont-Joli.

L'abbé Auguste Rivard, de St-Octave de l'Avenir.

Père Gérard Boucher, C. S. Sp. Arthur Gendreau, avocat, de Rimouski.

Père Eugène Gagné, de Memramcook.

Roland Chamberland, ingénieur, arpenteur-géomètre, de Rivière-du-Loup.

L'abbé Patrice Gallant, de Rimouski.

Robert Bouchard, de Sayabec.

Léonard Arsenault, de la Gendarmerie Royale, Rimouski.

Sébastien Fortin, de Rimouski.

Victor Fortin, de Cherbourg.

Arthur Leblanc, quartier-maître, à Valcartier.

Germain Belzile, de la Gendarmerie Royale, Matane.

Isidore Gagnon, de St-Joseph de Lepage.

Père Antonio Massé, C. S. Sp. L'abbé Grégoire Rioux, au Séminaire de Rimouski.

Les noms propres attirant plus l'attention que les noms communs, il est mieux de commencer ainsi pour intéresser le regard d'abord.

Tous ces honnêtes gens étaient réunis autour d'une table bien garnie à l'hôtel Georges VI le 23 juillet courant.

Un bel entrain régnait parmi les anciens, plusieurs ne s'étant pas revus depuis 18 ans.

Bien des souvenirs personnels furent communiqués à l'assemblée, car chaque ancien dut se lever et adresser la parole aux convives. Et tout le monde a constaté que chacun connaissait ainsi mieux et estimait davantage son voisin.

Afin de continuer le mouvement commencé par le Père Massé et l'avocat Gendreau, l'assemblée a élu un comité qui verra à organiser d'autres réunions et à établir des contacts plus fréquents avec l'Alma Mater et surtout entre les anciens de la région. Les membres de ce comité sont : Président, Arthur Gendreau.

Vice-Prés., l'abbé Auguste Rivard.—Conseillers, Roland Chamberland et Léonard Arsenault.—Secrétaire-trés., l'abbé Grégoire Rioux.

La soirée s'est terminée chez notre cher Arthur qui ne manque pas de considérer les anciens comme des amis et des frères.

Et comme cette réunion devait faire naître des résolutions nouvelles, il a été décidé que les anciens qui étaient présents se feraient un devoir de commencer dès maintenant à préparer la prochaine réunion en annonçant le succès de celle-ci aux absents et en les priant de communiquer avec le secrétaire de la zone du Bas St-Laurent.

Le SECRETAIRE-TRESORIER.

DANS L'ACTIVE

Les soldats : Rousseau Lepage, Baie-Comeau; Gérard Côté, Matane; Roland Gauthier, Shelter Bay; Elphège Leblanc, St-Damase; Léonard Bujold, Maria; Ovide Harrison, Matane; Désiré Thériault, St-Hubert, Tém.; Wilfrid Lapierre, Iles-de-la-Madeleine.

GUERRILLA



Messieurs

Achetez vos sous-vêtements d'été au

St-Georges

Combinaison Stanfield 1.90
Chemise et culotte "shorts". Ch. 55
Chemise et culotte "shorts" 85

Chaussettes d'été, pointure 10 à 12, cachemire ou soie. La paire

.55

Souliers Robourg

Veau noir genre blucher, largeur B, C, D. Pointures 6 à 12

5.50

Il nous reste encore un bon assortiment dans ces souliers d'été en élan brun.

2.75 à 4.50

LE MAGASIN ST-GEORGES

ENREGISTRE

GEORGES MASSON, propriétaire.

NOS MILITAIRES DU 55 EN PELERINAGE A Ste-ANNE DE LA POINTE-AU-PERE

Le 24 juillet environ 400 soldats du camp 55, de Rimouski, accompagnés de leurs officiers et de leur aumônier, M. l'abbé Sarazin, arrivaient à pied à la Pointe-au-Père vers les 9 heures du soir. Aussitôt ils campèrent à la belle étoile, sur un terrain près du quai. Là les rejoignirent huit membres du clergé de la Pointe et des paroisses voisines, lesquels entendirent les confessions. Le lendemain matin, à 5 h. 30, nos militaires assistaient pieusement à la sainte messe, au pied de la statue de sainte Anne dans le sanctuaire paroissial au chant des cantiques. L'un de leurs officiers servit la messe et presque tous s'approchèrent de la sainte table pour y communier.

Le nom de quérilla est cependant donné à tort aux troupes yougoslaves qui combattent en core contre les forces de l'Axe sous le commandement de Draga Mihailovitch dans les montagnes de la Serbie. Parce que ces troupes cernées continuent quand même la lutte, on a abusé à leur endroit des mots « quérilla », « partisans » et « rebelles ». Les troupes de Mihailovitch sont une armée régulière, combattant au nom du gouvernement royal yougoslave, en exil à Londres. Le colonel Mihailovitch vient d'ailleurs d'être promu général par son gouvernement, qui a demandé à la presse de tous les pays de ne pas user de mots susceptibles d'attirer les représailles allemandes sur ces troupes régulières et la population civile des régions qu'elles défendent.

COLLEGE DE L'ISLET

DIRIGE PAR
les Frères des Ecoles Chrétiennes.
Construction restaurée, dans le site le plus beau et le plus sain,
à soixante pieds du fleuve.

COURS DE SECRETAIRE BILINGUE COMMERCIAL
Affilié à l'Ecole Supérieure de Commerce de Québec.
Le cours est de deux ans. Pour y être admis, les élèves doivent être munis de leur certificat de 9e année.
Les enfants sont acceptés comme pensionnaires, après leur 3e année primaire.
Prospectus sur demande. Rentrée des pensionnaires le 3 septembre.
R. FRERE DIRECTEUR, L'ISLET.

Au Cartier

Les 3, 4 et 5 août.

Veille d'Armes

avec ANNABELLA, VICTOR FRANCOIS, PIERRE RENOIR
et ROSINE DEREAN.

C'est un des plus beaux films français jamais passés à l'écran. Les meilleurs acteurs sont réunis pour vous raconter la plus belle histoire d'aventures et d'amour.
Il y aura aussi une comédie et un sujet court.

Les 6, 7 et 8 août.

Jungle Cavalcade

avec FRANK BUCK

La plus grande vue d'animaux sauvages jamais filmée. JUNGLE CAVALCADE filmé par FRANK BUCK l'extraordinaire chasseur et explorateur contemporain nous montre les aventures qu'il eut en capturant toutes sortes de bêtes féroces pour les jardins zoologiques du monde entier.

Dans cette vue vous verrez des tigres tuer des animaux inoffensifs; de gros serpents venimeux se chauffent au soleil en attendant leur proie. Une autre phase de cette vue nous montre des combats entre tigre et serpent, crocodile et panthère, etc... C'est une vue comme vous n'en verrez plus car le risque de vie humaine est trop grand.

Vous verrez aussi le 8e épisode de la série JUNGLE GIRL et un sujet court.